Annexe 2 : Diagnostic faune - flore / Impact et mesures proposées

Neoen

- 4 rue Euler 75008 Paris

www.neoen.fr

DIAGNOSTIC ECOLOGIQUE FAUNE /FLORE dans le cadre d'un projet d'une centrale solaire photovoltaïque au sol Soumont-Saint-Quentin (14)



Julien LAGRANDIE

Décembre 2018

Julien LAGRANDIE

Micro Entrepreneur : Botaniste, Naturaliste 15 rue de la place verte 14420 Soumont-Saint-Quentin Tel : 02 31 90 80 16

e-mail: <u>ilagrandie@yahoo.fr</u>

N°SIRET 513 262 477 00013

1. METHODE, PRESENTATION/SITUATION ECOLOGIQUE DU SITE	5
1.1 Périmètre de la zone d'étude	
1.2 Statuts de classement/protection et synthèse de données disponibles	
1.3 Déroulement de l'étude de terrain	
2. RESULTATS	10
2.1 Descriptions des habitats naturels et de leur flore	10
2.1.1 Friche sèche	11
2.1.2 Pelouses/ourlets calcicoles	16
2.1.3 Friche rudérale (zones nitrophiles)	23
2.1.4 Zones boisées arbustives, boisées	
2.2 La flore	29
2.2.1 Plantes à statut	29
2.3 La faune	37
2.3.1 Les oiseaux	37
2.3.2 Amphibiens	38
2.3.3 Reptiles	38
2.3.4 Mammifères	39
2.3.5 Insectes	
3. LE SITE DANS LE CONTEXTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE EN NORMANDIE	
4. ELEMENTS DE PROPOSITIONS DE GESTION, DE CONSERVATION (MESURES DE	Ξ
SUPPRESSION, REDUCTRICES ET COMPENSATRICES)	
5. CARTE GLOBALE DES ENJEUX ET SYNTHESE DE LA SEQUENCE ERC	
6. CONCLUSION	
7. BIBLIOGRAPHIE	
8. LISTE RECAPITULATIVE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE	
8.1 Flore	
8.2 Faune	64

collaborateur du CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de

Introduction

Ce projet d'aménagement de ferme solaire a pour but de produire de l'électricité qui sera injectée dans le réseau public.

Afin de connaitre la faune et la flore, les habitats présents, et de prendre les dispositions nécessaires à l'élaboration du projet, une expertise écologique du site s'avère nécessaire.

Un premier état des lieux avait été réalisé en 2010. Cette seconde étude nécessaire au vu du temps passé depuis a pour dessein de renouveler les observations antérieures et de parfaire au mieux l'inventaire de la zone du projet.

Cette zone correspondant à un ancien site minier est constituée de pelouses, d'ourlets calcicoles et de quelques boisements.

Présentation de l'intervenant

Après avoir travaillé pendant des années dans le milieu naturaliste associatif, JULIEN LAGRANDIE a créé dans le Calvados sa microentreprise individuelle. Le BUREAU D'ETUDE intervient en grande partie en Basse-Normandie mais plus largement dans le grand Ouest, voire plus loin.

Nos compétences nous permettent d'aborder les différentes expertises écologiques et inventaires spécialisés suivants :

- Inventaire exhaustif de la flore vasculaire,
- Prise en compte (partielle) de la faune,
- Gestion des milieux naturels,
- Cartographie d'habitats naturels,
- Participation à la réalisation de PLU (Plan Local d'Urbanisme), évaluation environnementale,
- Diverses études d'impact,
- Etude et inventaire exhaustif des bryophytes (mousses),
- Etude et inventaire exhaustif des lichens,
- Approche mycologique (champignons),
- Participation à des plans de gestion de sites naturels,
- Caractérisation de zones humides selon l'arrêté en vigueur,
- Mise en place de mesures compensatoires.

Nos études sont notamment exécutées sur différents sites aux statuts variés, sur lesquels nous avons l'habitude d'évoluer :

- RNN. Réserve Naturelle Nationale.
- ENS, Espace Naturel Sensible,
- RNR, Réserve Naturelle Régionale,
- PNR, Parc Naturel Régional
- ZNIEFF, Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique...

Entièrement autodidacte, JULIEN LAGRANDIE se passionne depuis plus de 15 ans pour ces nombreuses disciplines naturalistes et pour les milieux naturels. Il est entre-autres, membre actif de la Société Linnéenne de Normandie, de l'association française de lichénologie et est

Le bureau d'étude dispose :

Normandie).

- du matériel informatique de base,
- d'un laboratoire équipé d'un matériel optique performant : stéréomicroscope et microscope ZEISS (40x à 1000x) avec objectif gradué à immersion.
- de la littérature scientifique nécessaire à l'identification d'une grande partie de la flore, faune et fonge de la moitié nord de la France,
- · de guides, ouvrages sur la gestion des milieux naturels,
- d'un logiciel de cartographies (Quantum GIS),
- d'une collection de référence pour une bonne partie des bryophytes et lichens de la moitié nord de la France,
- de réactifs chimiques et d'une lampe UV (pour l'étude des lichens).

Nous sommes également en relation avec des spécialistes nationaux pour l'identification ou la vérification d'échantillons critiques.

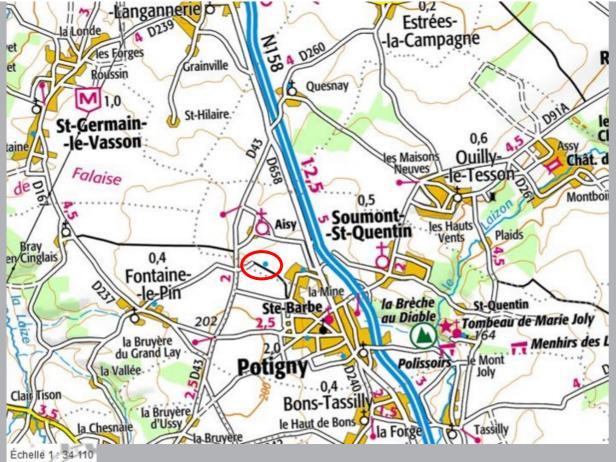
1. METHODE, PRESENTATION/SITUATION ECOLOGIQUE DU SITE

1.1 Périmètre de la zone d'étude

Cette zone - correspondant à l'ancienne mine de fer - est située à proximité de la nationale 158, sur la commune de Soumont-Saint-Quentin, dans le département du Calvados (14). Tout proche de Potigny (qui fut par ailleurs jadis une cité minière), le projet s'intègre dans un contexte de reconversion d'ancien site industriel.

Il est important de préciser que cet ancien carreau de la mine de 12.7ha a fait l'objet d'un défrichement en 2010.

Localisation du site :



(Source géoportail 2018) Localisation du site dans le secteur de Potigny



Vue aérienne de la zone d'étude

(Ortophoto Source NEOEN)



Repérage de la parcelle 116 sur le plan cadastral

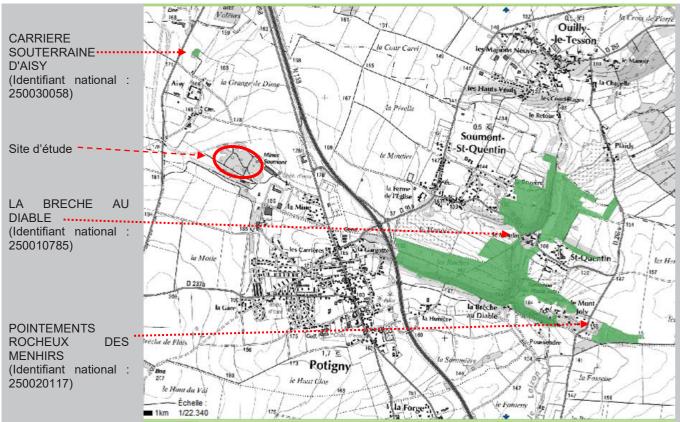
5

(Source géoportail 2018)

1.2 Statuts de classement/protection et synthèse de données disponibles

Ici, nous passons en vue les différentes zones naturelles à statuts, qui de près ou de loin peuvent toucher la zone d'aménagement et apportons les données faunes/flores existantes.

ZNIEFF



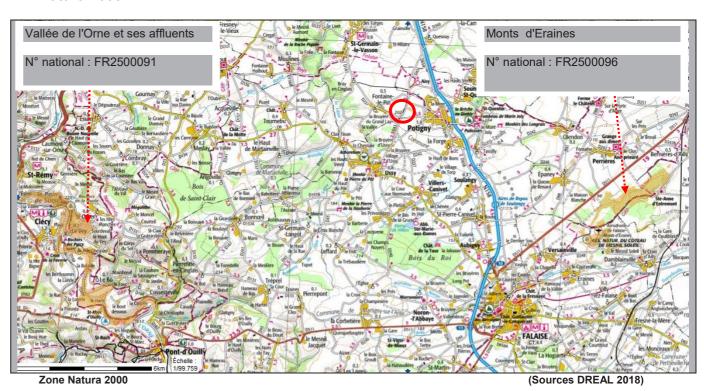
Zones à statut classées en ZNIEFF (en vert)

(Sources DREAL 2018)

Nous pouvons observer que toutes des trois ZNIEFF de type 1 les plus proches sont éloignées du site en étude.

La ZNIEFF de type 2 la plus proche est à plus de 3km du site.

Natura 2000



Concernant les mesures contractuelles, les sites d'importance communautaire les plus proches sont les Monts d'Eraines et la Vallée de l'Orne et ses affluents. Ils sont situés à plus de 10km du site d'étude.

Site Natura 2000	N° National	Distance à l'aire d'étude	Type de site	Incidence projet
Monts d'Eraines	FR2500096	10 km	Pelouse sèches d'aspect steppiques abritant des espèces rares à très rares d'affinités méditerranéennes voir montagnardes, forêt caducifoliées	Nulle (distance importante)
Vallée de l'Orne et ses affluents	FR2500091	17 km	Habitats variés, falaise et éboulis siliceux, milieux prairiaux et boisées	Nulle (distance importante)

Les distances des zones Natura 2000 au projet sont trop importantes pour qu'il y ait un quelconque impact sur les espèces de ces sites. Il y a donc une absence manifeste d'effet du projet sur la conservation des espèces et des habitats qui ont permis la désignation des sites Natura 2000.

Zones humides



(Sources DREAL, 2018)

L'ancien site industriel de la mine installé sur un sol calcaire filtrant n'est pas classé en zone humide.

Dans l'état actuel des connaissances relatives à des zones à statut dans le secteur du périmètre de l'étude, nous constatons un éloignement important par rapport à cellesci.

Le projet n'aura pas d'impact sur les milieux définis comme zones naturelles classées (ZNIEFF DE TYPE 1, TYPE 2) les plus proches. Les conséquences peuvent donc être considérées comme nulles.

Concernant les incidences Natura 2000, les sites étant encore davantage éloignés, les échanges liés à la faune ne peuvent avoir d'effets conséquents.

Aussi, la zone ne fait pas partie d'un territoire humide ni faiblement à fortement prédisposé à la présence de zones humides.

Données naturaliste antécédentes

L'étude écologique menée en 2010 avait permis de répertorier nombreuse espèces végétales et animales sur le site. Les 121 taxons inventoriés se décomposent ainsi :

- 92 espèces végétales dont 2 ayant un statut de rareté, la céphalanthère à grandes fleurs (*Damasonium alisma*) et le tétragonolobe siliqueux (*Lotus maritimus*).
- 28 espèces d'oiseaux dont 22 sont protégées,
- 1 reptile, protégé.

Selon l'étude d'impact réalisée en 2010, 23 espèces animales sont protégées, mais aucune n'est rare à l'échelle de la région. Du point de vue de la flore, 2 espèces sont classées rares et inscrites sur la liste rouge : Cephalanthera damasonium, taxon de préoccupation mineure (LC) et Lotus maritimus, taxon quasi menacé (NT).

1.3 Déroulement de l'étude de terrain

L'étude a été commandée par NEOEN - dont le Siège social réside de à Paris - en avril 2018, avec le souhait de démarrer l'étude rapidement.

La campagne de terrain a débuté début mai, ce qui a permis d'inventorier toutes les espèces précoces (plantes vernales) et s'est prolongée jusqu'en octobre.

Plus précisément, nos dates de passage sur le site ont été les suivantes : 04 et 18 mai, 28 juin, 06 et 20 septembre et le 04 octobre.

Ainsi l'ensemble de la saison propice à la flore a été couverte.

Cette période d'observation a été également propice à l'étude de la diversité de la faune.

Finalement, les prospections ont permis d'avoir une idée d'ensemble de la valeur écologique du site avec une bonne approche concernant les inventaires.

2. RESULTATS

Nous présentons d'abord les types d'habitats naturels recensés sur la zone d'étude, puis la flore recensée sur chacun de ces milieux et la faune observée sur l'ensemble du site.

La nomenclature des plantes est celle du CBN (conservatoire botanique national) de Brest. Les statuts de rareté utilisés pour la région sont les suivants:

CCC=extrêmement commun, CC=très commun, C=commun, AR=assez rare, RR=très rare, RRR=rarissime.

2.1 Descriptions des habitats naturels et de leur flore

Sur l'ensemble du site quatre zones principales se dégagent :

- de friche sèche
- de pelouses/ourlets calcicoles
- boisées, arbustives
- rudérales

Carte des habitats:



(Ortophoto Source NEOEN)

Il s'agit d'une carte simplifiée des habitats naturels du site de la mine. On note par exemple des ronciers importants sur les zones rudérales, les pelouses sont pourvues de petits ilots d'arbustes, la friche sèche comporte nombreux pins (assez espacés pour conserver la flore des friches).

2.1.1 Friche sèche

Située principalement à l'entrée du site, la friche sèche est pourvue d'un sol mince souvent caillouteux. Ce qui favorise une végétation composée de plantes basses, avec nombreuses espèces pionnières. Même si par endroit, nous avons un semblant de pelouse, les vides de végétation et l'abondance de plantes pionnières incitent encore à considérer l'habitat comme une friche.

Notons la richesse spécifique de ce milieu avec pas moins de 85 taxons observés.



Listes des taxons de plantes vasculaires inventoriés :

Espèce	Nom français	Statut BN
Achillea millefolium L. subsp.	Achillée millefeuille	CCC
millefolium		
Acinos arvensis (Lam.) Dandy	Sariette des champs	R
Anacamptis pyramidalis (L.) Rich.	Orchis pyramidal	AC
Anthoxanthum odoratum L.	Flouve odorante	CC
Arabidopsis thaliana (L.) Heynh.	Arabette	С
Barbarea vulgaris R.Br.	Barbarée vulgaire	С
Bellis perennis L. subsp. perennis	Pâquerette vivace	CCC
Bromus hordeaceus L.	Brome	CCC
Cardamine hirsuta L.	Cardamine hérissée	CC
Catapodium rigidum (L.) C.E.Hubb.	Catapode rigide	AC
Centaurium pulchellum (Sw.) Druce subsp. pulchellum var. pulchellum	Erythrée élégante	AR
Cerastium fontanum Baumg.	Céraiste vulgaire	CCC
Cerastium glomeratum Thuill.	Céraiste aggloméré	CC
Cerastium semidecandrum L. subsp. semidecandrum	Céraiste des sables	AR
Clinopodium vulgare L. subsp. vulgare	Clinopode	С
Crepis capillaris (L.) Wallr.	Crépis capillaire	CCC
Dactylis glomerata L.	Dactyle aggloméré	CCC
Echium vulgare L.	Vipérine commune	AC
Epipactis helleborine (L.) Crantz	Epipactis à feuilles larges	AR
Erigeron acer L.	Erigeron âcre	R
Filago pyramidata L	Cotonnière spatulée	R
Fragaria vesca L.	Fraisier des bois	CC
Geranium dissectum L.	Géranium disséqué	CC
Geranium dissectum L.	Géranium disséqué	CC
Geranium molle L.	Géranium mou	С
Glechoma hederacea L.	Lierre terrestre	CC
Hieracium pilosella L.	Piloselle	С

Himantoglossum hircinum (L.) Spreng. subsp. hircinum	Orchis bouc	AC
Hypericum perforatum L.	Millepertuis perforé	СС
Hypochaeris radicata L.	Porcelle enracinée	CCC
Lamium album L.	Lamier blanc	СС
Lamium purpureum L.	Lamier pourpre	СС
Leontodon hispidus L.	Liondent hispide	AC
Lepidium campestre (L.) R.Br.	Passerage des champs	R
Linaria vulgaris Mill.	Linaire vulgaire	СС
Linum catharticum L.	Lin purgatif	AC
Lithospermum officinale L.	Grémil officinal	AR
Lotus corniculatus L. subsp. corniculatus	Lotier corniculé	CC
Malva sylvestris L.	Mauve des bois	С
Medicago arabica (L.) Huds.	Luzerne tachée	С
Medicago lupulina L.	Minette	СС
Minuartia hybrida (Vill.) Schischk. subsp. tenuifolia (L.) Kerguélen	Minuartia hybride	RR
Myosotis arvensis Hill	Myosotis des champs	CC
Myosotis ramosissima Rochel	Myosotis hérissé	AC
Myosotis ramosissima Rochel	Myosotis hérissé	AC
Nardurus maritimus (L.) Murb.	Nardure unilatéral	RR
Odontites vernus (Bellardi) Dumort. subsp. serotinus (Coss. & Germ.) Corb.	Odontite d'automne	С
Origanum vulgare L.	Origan commun	С
Orobanche gracilis Sm.	Orobanche sanglante	AC
Picris hieracioides L. subsp. hieracioides	Picride épervière	AC
Pinus nigra J.F.Arnold	Pin noir	#
Pinus sylvestris L.	Pin sylvestre	AC
Plantago coronopus L. subsp. coronopus	Plantain corne-de-cerf	AC
Plantago coronopus L. subsp. coronopus	Plantain corne-de-cerf	AC
Plantago lanceolata L.	Plantain lancéolé	CCC
Plantago media L.	Plantain intermédiaire	AC
Poa pratensis L.	Pâturin des prés	CC
Polygala vulgaris L. subsp. vulgaris	Polygale commun	AC
Potentilla reptans L.	Potentille rampante	CC
Primula veris L. subsp. veris	Primevère coucou	С
Reseda lutea L.	Réséda jaune	AC
Rhinanthus minor L.	Rhinanthe à petites fleurs	С
Rumex obtusifolius L. subsp. obtusifolius	Patience à feuilles obtuses	ccc
Sagina apetala Ard.	Sagine apétale	С
Sedum acre L.	Orpin âcre	AC
Sedum rubens L. subsp. rubens	Orpin rougeâtre	RR
Senecio jacobaea L.	Séneçon jacobée	CC
Sherardia arvensis L.	Shérardie des champs	AR
	Compagnon blanc	CC
Silene latifolia Poir. subsp. alba (Mill.) Greuter & Burdet	D: 11	000
(Mill.) Greuter & Burdet Taracaxum gr. officinale	Pissenlit	CCC
(Mill.) Greuter & Burdet Taracaxum gr. officinale Tetragonolobus maritimus (L.) Roth	Tétragonolobe siliqueux	RR
(Mill.) Greuter & Burdet Taracaxum gr. officinale Tetragonolobus maritimus (L.) Roth Trifolium campestre Schreb. subsp. campestre	Tétragonolobe siliqueux Trèfle jaune	RR AC
(Mill.) Greuter & Burdet Taracaxum gr. officinale Tetragonolobus maritimus (L.) Roth Trifolium campestre Schreb. subsp.	Tétragonolobe siliqueux	RR

Valerianella carinata Loisel.	Valérianelle carénée	С
Verbena officinalis L.	Verveine officinale	AC
Veronica arvensis L.	Véronique des champs	С
Veronica chamaedrys L.	Véronique petit-chêne	CC
Veronica persica Poir.	Véronique de Perse	CC
Vicia hirsuta (L.) S.F.Gray	Vesce hirsute	CC
Vicia sativa L.	Vesce cultivée	CCC
Vicia tetrasperma (L.) Schreb.	Vesce à quatre graines	AC
Viola hirta L.	Violette hérissée	AC

Bryophytes observés :

Espèce	Statut BN
Barbula convoluta	CC
Bryum argenteum	CC
Syntrichia ruralis	AC

Lichens observés :

Espèce	Statut BN
Peltigera rufescens (Weiss) Humb.	AR
Collema sp.	0

Cette friche se caractérise par sa diversité de petites plantes, parfois très discrètes, sans réelle domination de telle ou telle plante.

Ce genre de milieu pionnier (le plus souvent des fonds de carrière) est réputé pour abriter des espèces peu communes. On peut citer par exemple la céraiste des sables, (*Cerastium semidecandrum*), plante de la famille des œillets aux tiges glanduleuses, c'est-à-dire collantes.



Cerastium semidecandrum

13

Mais, aussi des espèces remarquables, à l'instar des suivantes : le Nardure unilatéral, la Minuartia hybride.

La graminée, le nardure unilatéral, (*Nardurus maritimus*), ci-contre qui est une espèce très rare dans la région, se cantonne principalement à la plaine de Caen. Sur le site, elle est présente sur deux microstations.



Une plante encore plus rare que la précédente, puisqu'il s'agit de la deuxième station pour le Calvados pour cette sous-espèce du minuartia hybride, (*Minuartia hybrida subsp. tenuifolia*).

On différencie cette sous-espèce de l'espèce type par son inflorescence glabre - *Minuartia hybrida subsp. hybrida* possède des pièces florales glanduleuses.



D'autres plantes assez rares à rares sont encore à signaler, l'orpin rougeâtre (Sedum rubens), l'erigeron âcre (Erigeron acer), la sariette des champs (Acinos arvensis), (photo, ci-contre) et la passerage des champs (Lepidium campestre).



Enfin, notons la présence du rare, *Tetragonolobus maritimus* dont il sera question plus loin.

Cette composition végétale discontinue faite de plantes basses favorise les tapis de mousses. Les bryophytes Barbula convoluta, Bryum argenteum et Syntrichia ruralis sont les principaux représentants de cette strate muscinale



2.1.2 Pelouses/ourlets calcicoles

Les pelouses calcicoles par définition sont dominées par des graminées. Contrairement au milieu précédant, ce sont des plantes vivaces qui forment le cortège floristique. Aux abords des boisements (bois très clair avec des clairières), là où persiste la pelouse d'origine, la végétation souvent plus haute forme ce que l'on nomme des ourlets. Celle-ci semble gagner la pelouse.

La diversité floristique importante des pelouses est associée à deux pics principaux de floraison, printanier (mai-juin) et tardi-estival/automnal (août-septembre).



Listes des taxons de plantes vasculaires inventoriés :

Espèce	Nom français	Statut BN
Agrimonia eupatoria L.	Aigremoine	AC
Agrostis stolonifera L. subsp. stolonifera	Agrostide stolonifère	CC
Anthyllis vulneraria L.	Anthyllide vulnéraire	AR
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl	Avoine élevée, Fromental	CCC
Avenula pratensis (L.) Dumort. subsp. pratensis	Avoine des prés	R
Brachypodium pinnatum (L.) P.Beauv.	Brachypode penné	С
Briza media L.	Herbe tremblante	С
Bromus erectus Huds. subsp. erectus	Brome érigé	AC
Carex flacca Schreb. subsp. flacca	Laîche glauque	С
Carex spicata Huds.	Laîche en épi	AC
Carlina vulgaris L. subsp. vulgaris	Carline commune	AC
Centaurea scabiosa L.	Centaurée scabieuse	AC
Cirsium vulgare (Savi) Ten.	Cirse commun	CC
Daucus carota L. subsp. carota	Carotte sauvage	CC
Eupatorium cannabinum L. subsp. cannabinum	Eupatoire chanvrine	CC
Galium mollugo L. subsp. mollugo	Gaillet mou	С
Hippocrepis comosa L.	Hippocrépis à toupet	AR
Knautia arvensis (L.) Coult.	Knautie des champs	CC
Lathyrus pratensis L.	Gesse des prés	CC
Leucanthemum vulgare Lam.	Grande marguerite	CCC
Ononis repens L.	Bugrane rampante	AC
Ononis spinosa L.	Bugrane épineuse	AR
Orchis morio L.	Orchis bouffon	AC
Pimpinella saxifraga L. subsp. saxifraga	Petit boucage	AC
Platanthera chlorantha (Custer) Rchb.	Platanthère à feuilles verdâtres	С
Poa trivialis L. subsp. trivialis	Pâturin commun	CC

Polygala vulgaris L. subsp. vulgaris	Polygale commun	AC
Ranunculus bulbosus L. subsp. bulbosus	Renoncule bulbeuse	С
Rubus gr. fruticosus	Ronce	CCC
Rumex acetosa L.	Oseille sauvage	CCC
Scabiosa columbaria L. subsp. columbaria	Scabieuse colombaire	AR
Silene vulgaris (Moench) Garcke	Silene vulgaire	AR
Solidago virgaurea L.	Solidage verge d'or	CC
Tetragonolobus maritimus (L.) Roth	Tétragonolobe siliqueux	RR
Thymus praecox Opiz	Thym serpolet	AR
Trifolium medium L. subsp. medium	Trèfle intermédiaire	AR
Trisetum flavescens (L.) P.Beauv. subsp. flavescens	Avoine dorée	AC
Viburnum lantana L.	Viorne lantane	AC

Bryophytes observés :

Espèce	Statut BN
Homalothecium lutescens	AC
Pseudoscleropodium purum	CC
Eurhynchium praelongum	CC

Lichens observés :

Espèce	Statut BN
Cladonia rangiformis	AR

Les pelouses calcicoles du site de la mine sont majoritairement constituées du brachypode penné, (*Brachypodium pinnatum*) avec des faciès à Brome érigé (*Bromus erectus*). On appelle Brachypodaie ce genre de formation - qui souvent par ailleurs limite l'installation et la pérennité de plantes à fleurs. Ci-dessous, aspect vert-jaune typique de la Brachypodaie.

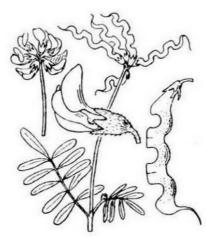


Pelouse à Brachypodium pinnatum

Toujours concernant les graminées, l'avoine des prés (*Avenula pratensis*) est parmi les moins fréquentes sur pelouse sèche. Souvent associées à ces herbes, deux espèces de Cypéracées, la laîche glauque (*Carex flacca*) et la laîche en épi (*Carex spicata*) participent aux groupements graminoïdes typiques de ces milieux.

Parmi les autres plantes typiques et/ou intéressantes, on citera la bugrane épineuse (*Ononis spinosa*), la scabieuse colombaire (*Scabiosa columbaria*), deux plantes calcicoles assez rares.

Parmi ce secteur de pelouse se trouve des zones plus rases (ci-contre), c'est le cas des chemins de passages. Ici se développe l'hypocrépis à toupet (*Hippocrepis comosa*) souvent accompagné du thym serpolet (*Thymus praecox*), la première est par ailleurs assez rare en Basse-Normandie. Celle-ci se reconnait à ses feuilles pennées, jusqu'à 8 paires de folioles et ses gousses échancrées en forme de fer à cheval.



Iconographie¹







L'Hippocrepis comosa est une fabacée attractive, voir indispensable à quelques espèces de papillons, c'est le cas de l'Argus bleu céleste (voir § 2.2.5 : Les insectes).

Une orchidée (non repérée lors de l'étude 2010), l'orchis bouffon, (*Orchis morio*) est intéressante à signaler. En effet, cette espèce est en raréfaction dans la région.

Bien que pas (encore) considérée comme menacée dans la région, son maintien nous semble indispensable sur le site.



La mousse Homalothecium lutescens forme souvent la strate muscinale des pelouses sèches et de faite contribue à la typicité de ce milieu.



Bien présente dans les ourlets le tétragonolobe siliqueux (*Tetragonolobus maritimus*) se manifeste dans ce cas par un grand développement. Alors qu'elle peut croitre à ras du sol sur friche ou pelouse rase.



Tetragonolobus maritimus

Cette fabacées reste clairsemée dans le département avec deux secteurs qui marquent davantage sa présence : la plaine de Caen et le Bessin (voir carte § 2.1 : La flore).

Un trèfle inattendu ici, car inconnu dans le secteur, le trèfle intermédiaire. (*Trifolium medium*) est, de plus, une espèce assez rare en Normandie. On la trouve davantage dans le Pays-d'Auge. Une seule station est à signaler le long d'un chemin où cette plante photophile² trouve son écologie idoine.

Nota : à ne pas confondre avec le trèfle des près auquel il ressemble.



⁶⁷

2.1.3 Friche rudérale (zones nitrophiles)

Certains secteurs au sol enrichi favorisent une végétation dite nitrophile. Cette écologie représente une partie importante de la zone d'étude.

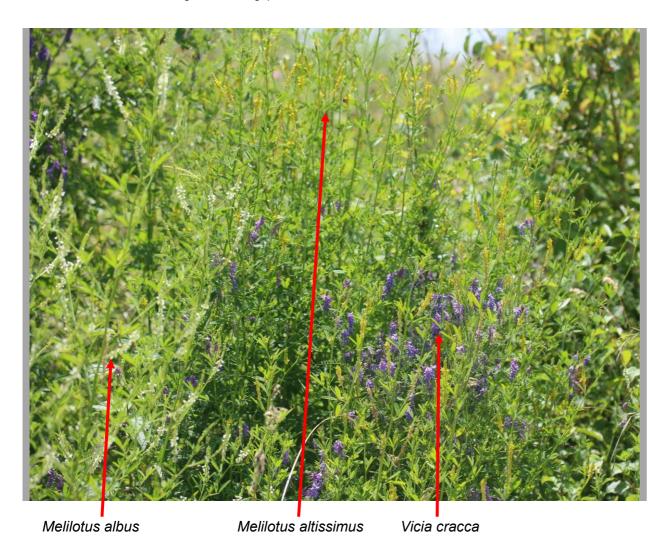


Listes des taxons de plantes vasculaires inventoriés :

Espèce	Nom français	Statut BN
Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm.	Cerfeuil sauvage	С
Artemisia vulgaris L.	Armoise commune	С
Brachypodium pinnatum (L.) P.Beauv.	Brachypode penné	С
Bromus sterilis L.	Brome stérile	CC
Buddleja davidii Franch.	Arbre aux papillons	R
Carduus crispus L.	Chardon crépu	AC
Cirsium vulgare (Savi) Ten.	Cirse commun	CC
Conium maculatum L.	Grande ciguë	С
Conyza canadensis (L.) Cronquist	Vergerette du Canada	AC
Crepis sp	Crépide	0
Dipsacus fullonum L.	Cabaret des oiseaux	С
Epilobium hirsutum L.	Epilobe hirsute	С
Epilobium tetragonum L.	Epilobe à tige carrée	R
Festuca gigantea (L.) Vill.	Fétuque géante	AC
Galium aparine L.	Gaillet gratteron	CCC
Geranium columbinum L.	Géranium colombin	AC
Geranium pyrenaicum Burm.f.	Géranium des Pyrénées	AC
Heracleum sphondylium L. subsp. sphondylium	Grande Berce	CCC
Holcus lanatus L.	Houlque laineuse	CCC
Hypericum maculatum Crantz subsp. maculatum	Millepertuis taché	R
Lactuca serriola L.	Laitue scariole	AC
Lactuca serriola L.	Laitue scariole	AC
Lathyrus latifolius L.	Gesse à larges feuilles	AR

Leucanthemum vulgare Lam.	Grande marguerite	CCC
Lithospermum officinale L.	Grémil officinal	AR
Matricaria perforata Mérat	Matricaire inodore	CC
Melilotus albus Medik.	Mélilot blanc	AR
Melilotus altissimus Thuill.	Grand mélilot	AR
Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch	Vigne vierge	0
Pastinaca sativa L.	Panais cultivé	С
Picris echioides L.	Picride vipérine	С
Picris hieracioides L. subsp. hieracioides	Picride épervière	AC
Plantago lanceolata L.	Plantain lancéolé	CCC
Poa trivialis L. subsp. trivialis	Pâturin commun	СС
Polygonum aviculare L.	Renouée des oiseaux	CCC
Potentilla anserina L. subsp. anserina	Potentille des oies	CC
Prunus spinosa L.	Prunellier	СС
Ranunculus repens L.	Renoncule rampante	CCC
Reynoutria japonica Houtt.	Renouée du Japon	С
Robinia pseudoacacia L.	Robinier faux-acacia	AC
Rosa gr. canina	Eglantier des chiens	С
Rubus caesius L.	Ronce à fruits bleus	AC
Rubus gr. fruticosus	Ronce	CCC
Rumex crispus L.	Patience crépue	CC
Salix atrocinerea Brot.	Saule roux-cendré	CC
Salix caprea L.	Saule marsault	CC
Sambucus nigra L	Sureau noir	CCC
Sonchus asper (L.) Hill	Laiteron rude	CC
Tamus communis L.	Tamier commun	CC
Tanacetum vulgare L.	Tanaisie	AR
Torilis japonica (Houtt.) DC.	Torilis du Japon	С
Tragopogon pratensis L.	Salsifis des près	AC
Ulex europaeus L.	Ajonc d'Europe	CC
Urtica dioica L.	Grande ortie	CCC
Verbascum thapsus L.	Molène bouillon-blanc	С
Veronica persica Poir.	Véronique de Perse	CC
Vicia cracca L.	Vesce à épis	CC
Vicia sepium L.	Vesce des haies	С

Certaines compositions végétales sont richement colorées et ne sont pas à négliger de par leurs attraits pour l'entomofaune. Un exemple ci-dessous, avec deux mélilots, le mélilot blanc (*Melilotus albus*) et le grand mélilot (*Melilotus altissimus*) mêlés à la Vesce à épis (*Vicia cracca*).



C'est dans ces zones rudérales, toujours plus ou moins perturbées que l'on trouve des plantes dites invasives. C'est le cas du robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), de la vigne vierge (*Parthenocissus inserta*) et la vergerette du Canada (*Conyza canadensis*).

D'autres secteurs sont moins attrayants mais des zones importantes d'ortie (ci-dessous), par exemple, forment un habitat favorable à de nombreuses espèces de papillons.



Diagnostic ecologique/taune/flore/southone-same-quentin/2010

On note également plusieurs essences d'arbuste qui s'introduisent sur les friches, ce sont les espèces des sous-bois qui sont en leurs périphéries.

2.1.4 Zones boisées arbustives, boisées



Il s'agit dans l'ensemble d'arbustes et de jeunes arbres, plus rarement de grand arbres. Ces formations font suite à une coupe effectuée en 2010 avec une régénération naturelle. Malgré la coupe qui n'aide pas à la caractérisation de l'habitat, on peut désigner ce genre de formation arborée comme boisements neutres à calcicoles. Ceci correspondrait au syntaxon *Carpinion betuli* Issler 1931. Boisement que l'on trouve par exemple sur les Monts d'Eraine près de Falaise.

Listes des taxons de plantes vasculaires inventoriés :

Espèce	Nom français	Statut BN
Betula pendula Roth	Bouleau verruqueux	С
Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv. subsp. sylvaticum	Brachypode des bois	CC
Bromus racemosus L.	Brome en grappe	AC
Carpinus betulus L.	Charme commun	С
Clematis vitalba L.	Clématite vigne blanche	CC
Corylus avellana L.	Noisetier ou coudrier	CCC
Crataegus monogyna Jacq. subsp. monogyna	Aubépine monogyne	CCC
Cytisus scoparius (L.) Link	Genêt à balais	CC
Epilobium montanum L.	Epilobe des montagnes	С
Euonymus europaeus L.	Fusain d'Europe	С
Euphorbia amygdaloides L. subsp. amygdaloides	Euphorbe des bois	CC
Fagus sylvatica L. subsp. sylvatica	Hêtre, Fayard	CC
Fraxinus excelsior L. subsp. excelsior	Frêne commun	CC
Hedera helix L.	Lierre grimpant	CCC
Iris foetidissima L.	Iris fétide	AC
Ligustrum vulgare L.	Troène commun	С
Listera ovata (L.) R.Br.	Listère à feuilles ovales	С
Lonicera periclymenum L.	Chèvrefeuille des bois	CC
Ophrys insectifera L.	Ophrys mouche	AR

Plantago major L. subsp. major	Plantain majeur	CCC
Platanthera chlorantha (Custer) Rchb.	Platanthère à feuilles verdâtres	С
Populus tremula L.	Tremble	С
Prunella vulgaris L.	Brunelle commune	CC
Prunus mahaleb L.	Bois-de-Sainte-Lucie	AC
Quercus robur L. subsp. robur	Chêne pédonculé	CCC
Rhamnus cathartica L.	Nerprun purgatif	AC
Ribes rubrum L.	Groseillier rouge	AC
Sanicula europaea L.	Sanicle d'Europe	С
Solidago virgaurea L.	Solidage verge d'or	CC
Ulmus minor Mill.	Orme champêtre	CC
Viburnum lantana L.	Viorne lantane	AC
Viburnum opulus L.	Viorne obier	С
Viola reichenbachiana Jord. ex Boreau	Violette des bois	AC
Viscum album L. subsp. album	Gui	CC

Bryophytes observés :

Espèce	Statut BN
Eurhynchium praelongum	CC
Eurhynchium striatum (Hedw.) Schimp.	CC
Pseudoscleropodium purum (Hedw.) M.Fleisch.	CC

On observe la dominance du noisetier (*Corylus avellana*) et du bouleau verruqueux (*Betula pendula*). Le premier rejette de souche suite à la coupe, le second est une espèce pionnière, donc issue de semis naturels.

Souvent peu pénétrables, ces boisements possèdent une strate herbacée qui se compose entre autres du brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*). Par secteurs souvent vastes, c'est une couverture discontinue du lierre grimpant (*Hedera helix*.) qui compose cette strate.



Trois espèces d'orchidée végètent dans ces jeunes boisements, elles n'y sont pas strictement inféodées. En effet, on peut également les trouver en milieux plus ouverts, comme les ourlets voir la pelouse. Il s'agit de la listère à feuilles ovales (*Listera ovata*), de

l'ophrys mouche (*Ophrys insectifera*) et de la platanthère à feuilles verdâtres (*Platanthera chlorantha*).



Ophrys insectifera & Listera ovata

Le tapis muscinale se compose d'espèces forestières telles qu'*Eurhynchium striatum* et *Pseudoscleropodium purum*.

CONCLUSION SUR LES HABITATS:

La zone d'étude se compose d'une petite mosaïque d'habitats typiques des sols calcaires. On observe deux milieux riches floristiquement : la friche et la pelouse.

Ces habitats xérophiles (affectionnant les milieux secs) abritent une flore intéressante et patrimoniale. Si la friche sèche accueille des espèces pionnières, donc avec une notion d'instabilité, la pelouse correspond à une formation végétale composée essentiellement de plantes herbacées vivaces.

La friche nitrophile qui gagne sur les milieux susmentionnés possède une composition floristique dans l'ensemble assez banale. Ceci, en signalant l'hébergement de plantes invasives.

Enfin, les zones boisées, plutôt arbustives manquent de maturité pour pouvoir davantage valoriser écologiquement ce milieu.

Aucune zone humide (par l'observation des plantes), n'est à signaler.

2.2 La flore

2.2.1 Plantes à statut

Nous passons en revue les différents statuts dont peuvent bénéficier les plantes vasculaires et apportons diverses renseignements.

Protection nationale: aucune.

<u>Protection régionale</u> : aucune espèce protégée en Basse-Normandie n'a été observée dans la zone d'étude.

<u>Protection départementale</u> : absence d'espèce "à cueillette réglementée" dans le département du Calvados.

<u>Espèces rares à très rare</u>: 9 espèces sont qualifiées de rares à très rare dans la région auxquelles s'ajoute 13 autres assez rares.

Liste rouge de Basse-Normandie :

La méthodologie de la liste rouge s'appuie sur les catégories de menace l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), le tableau suivant les exprime.

Catégories de menace (UICN)			
EX	Taxon éteint au niveau mondial	Taxons disparus	
EW	Taxon éteint à l'état sauvage		
RE	Taxon disparu au niveau régional		
CR	Taxon en danger critique	Taxons menacés	
EN	Taxon en danger		
VU	Taxon vulnérable		
NT	Taxon quasi menacé	Taxons à surveiller	
LC	Taxon de préoccupation mineure	Taxons non menacés	
DD	Taxon dont les données sont déficientes	Menace inconnue	

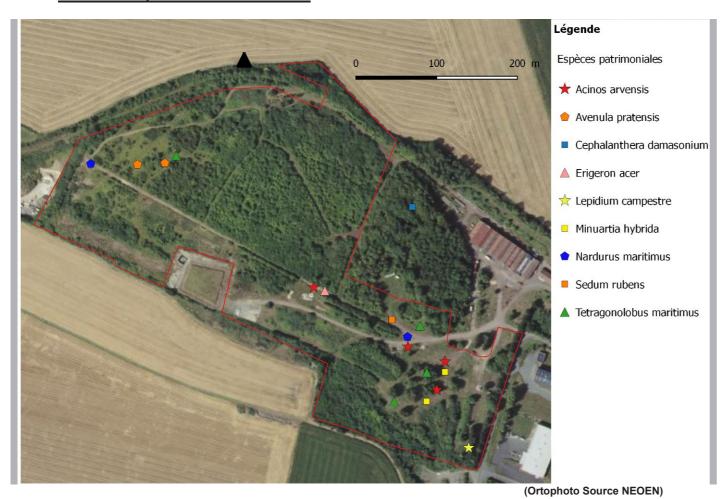
Ci-dessous, nous listons les plantes rares R, à très rares RR (absence de plantes extrêmement rares RRR), en donnant l'indice de menace. Aussi, il est signalé les taxons à la cotation assez rare AR, selon PROVOST 1998.

Nom scientifique	Nom Français	Fréquence en B-N	Liste rouge
Acinos arvensis (Lam.) Dandy	sariette des champs	R	NT
Avenula pratensis (L.) Dumort. subsp. pratensis	avoine des prés	R	LC
Cephalanthera damasonium³ (Mill.) Druce	céphalanthère à grandes fleurs	RR	LC
Lepidium campestre (L.) R.Br.	passerage des champs	R	LC
Minuartia hybrida (Vill.) Schischk. subsp. tenuifolia (L.) Kerguélen	minuartie ténue	RR	LC
Nardurus maritimus (L.) Murb.	nardure unilatéral	RR	LC
Sedum rubens L. subsp. rubens	orpin rougeâtre	RR	LC

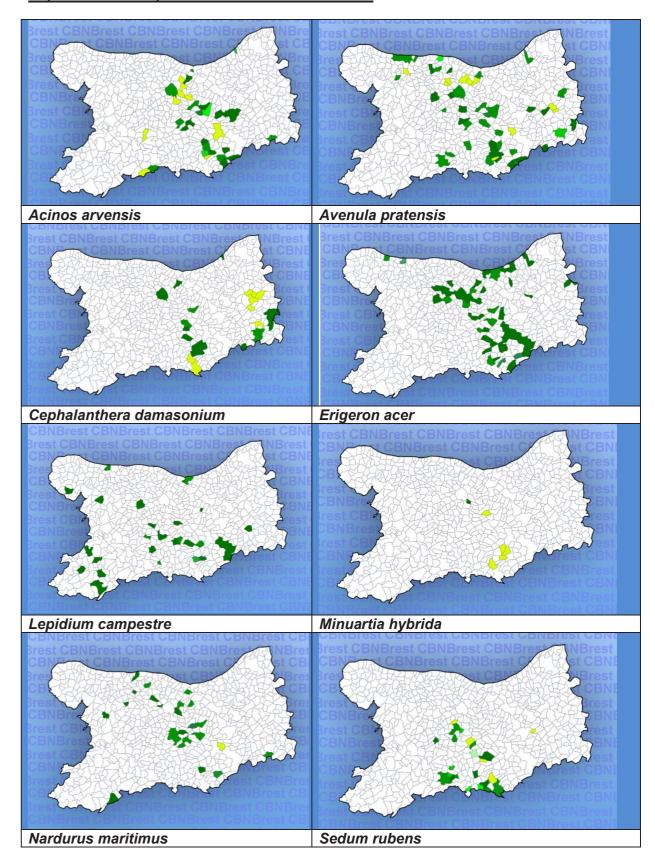
³ Nous traitons cette espèce car elle est présente en marge du site d'étude et potentielle dans les boisements denses.

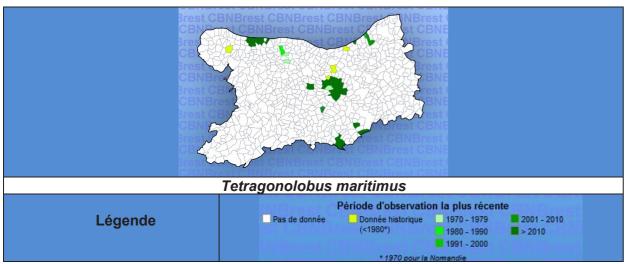
Tetragonolobus maritimus (L.) Roth	tétragonolobe siliqueux	RR	NT		
	Espèces assez rare AR				
Nom scientifique		Nom Français			
Cerastium semidecandrum L.	subsp. semidecandrum	Céraiste des sal	oles		
Epipactis helleborine (L.) Cran	tz	Epipactis à feuill	Epipactis à feuilles larges		
Hippocrepis comosa L.		Hippocrépis à toupet			
Lithospermum officinale L.		Grémil officinal	Grémil officinal		
Melilotus albus Medik		Mélilot blanc			
Melilotus altissimus Thuill.		Grand mélilot			
Ononis spinosa L.		Bugrane épineus	Bugrane épineuse		
Ophrys insectifera L.		Ophrys mouche			
Orchis morio L.		Orchis bouffon			
Scabiosa columbaria L. subsp. columbaria		Scabieuse colombaire			
Sherardia arvensis L.		Shérardie des champs			
Thymus praecox Opiz		Thym serpolet			
Trifolium medium L. subsp. medium		Trèfle intermédia	aire		

Carte des espèces rares à très rares :



Répartition des espèces R à RR dans le Calvados :





(Source Ecalluna 2008)

33

Plantes exotiques envahissantes :

La Liste des plantes vasculaires invasives de Basse-Normandie (BOUSQUET et AL., 2016) différencie parmi les Invasives potentielles (IP) 5 catégories de plantes non indigènes (de 1 à 5 par degré d'invasivité décroissant) présentant une tendance au développement d'un caractère envahissant.

Sur le site, six plantes figurent sur la liste des plantes invasives en Basse-Normandie (BOUSQUET ET AL. 2016).

Nom scientifique	Nom français	Statut Basse- Normandie
Buddleja davidii	Arbre aux papillons	IP 2
Conyza canadensis	Vergerette du Canada	AS 6
Parthenocissus inserta	Vigne vierge	AS5 à IP5
Reynoutria japonica	Renouée du Japon	IA1
Robinia pseudoacacia	Robinier faux-acacia	IP5
Veronica persica	Véronique de Perse	Taxon non invasif

AV: avérée; AS: à surveiller ; IP: invasive potentielle

Pour toutes les espèces exotiques envahissantes, d'une façon générale, des fauchages répétés et le pâturage limitera leurs colonisations - voire les fera disparaitre.

Buddleja davidii : l'arbre aux papillons est bien connu pour la forte appétence de ses fleurs, attirant de nombreux lépidoptères. Il convient de signaler ce fait qui atténue quelque part son caractère invasif. L'arrachage permet un contrôle de l'extension de l'espèce mais renouveler jusqu'au moment d'une stabilité dynamique du milieu.



Conyza canadensis: il n'existe pas réellement de moyen de contrôler la vergerette du Canada en milieux naturels. Sa présence peut découler de la dégradation de la qualité des milieux, mais de toute façon, tout aménagement (retournement, grattage du sol) permet sa potentielle installation.



Parthenocissus inserta: cette espèce se comporte très souvent comme une liane. Les coupes de ligneux permettront rapidement de la faire disparaitre. Parfois, la vigne vierge se montre colonisatrice du sol. Là, le pâturage prendra utilement le relais.



Reynoutria japonica: la Renouée du Japon est une redoutable plante invasive, la plus difficile à éradiquer! Seul un arrachage parfait, avec enlèvement de toutes les tiges souterraines permet d'y venir à bout rapidement. Il faudra impérativement lors des travaux (terrassement) ne pas propager cette plante. La fauche répétée et le pâturage intense permettent l'épuisement de ses réserves dans le temps.



Robinia pseudoacacia : il s'agit souvent d'un arbre, s'il ne gêne pas, il est parfois préférable de le laisser telle-quel. Dans le cas contraire, la coupe conduit le Robinier faux-acacia à produire des rejets de souche et des drageonnements très actifs.

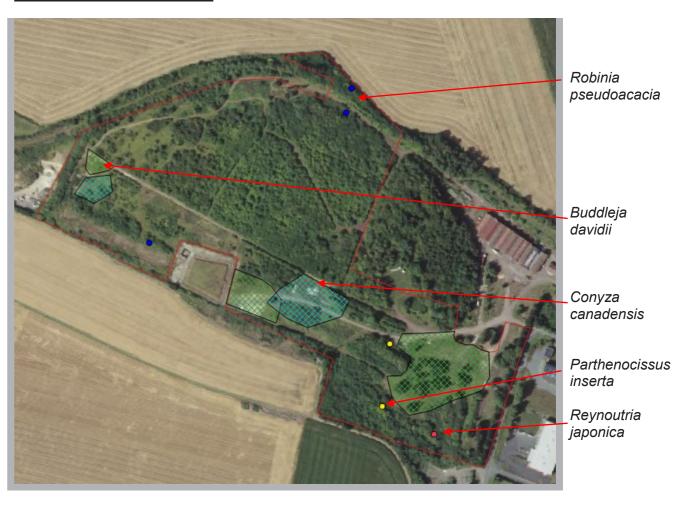
A préconiser : la coupe (en hiver) suivie d'une coupe des rejets deux fois par an et ce, pendant plusieurs années.



35

Veronica persica est présente çà et là, cette petite plante n'a pas d'impact sur les milieux naturels.

Carte des espèces invasives :



<u>Espèces indicatrices de zone humide</u>: une dizaine d'espèces observées sur l'ensemble du site, mais trop dispersées pour classer un secteur en zone humide.

CONCLUSION SUR LA FLORE:

Aucune plante protégée n'est présente sur la zone prospectée - pour la constitution de ce rapport - sur la commune de Soumont-Saint-Quentin dans le Calvados.

Suite aux différentes visites de terrain du printemps jusqu'à l'automne, l'inventaire botanique s'élève à 197 taxons de plantes vasculaires. Ce contingent révèle une diversité importante pour un site de 13 ha.

Nous avons mis en exergue 9 plantes rares à très rares dont une exceptionnelle : *Minuartia hybrida* subsp. *tenuifolia*, connue d'une seule station dans le Calvados.

Aussi, une douzaine de taxons sont considérés assez rares dans la région. Au niveau de la Liste rouge, aucun des taxons n'est vulnérable ou menacé.

Concernant les plantes dites exotiques envahissantes, bien qu'avec cinq espèces gênantes, elles ne sont pas encore trop répandues sur le site.

Enfin, en dehors des plantes vasculaires, nous avons pris en compte les bryophytes et lichens qui apportent des éléments supplémentaires et complètent l'inventaire.

2.3 La faune

Nota : La catégorie de menace (UICN) traitée dans ce paragraphe est la même que pour les plantes.

2.3.1 Les oiseaux

Pour ce genre d'étude, nous notons tous les oiseaux entendus ou observés sur la zone à inventorier et dans sa toute proximité. Nous apportons différents renseignements, dont voici

TC = commun, AC = assez commun, AR = assez rare, R = rare en Basse-Normandie, N = nicheur sur place, n = nicheur à proximité, Pa = espèce de passage sur le site, Pr = espèce protégée, **AN1** = espèces inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

Inventaire ornithologique de la zone d'étude :

Espèce	Nom français	Fréquence BN	Indications complémen taires
Alauda arvensis	Alouette des champs	TC	Pa
Apus apus	Martinet noir	TC	Pa
Buteo buteo	Buse variable	TC	PR, Pa
Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	TC	PR
Carduelis chloris	Verdier d'Europe	TC	PR
Columba palumbus	Pigeon ramier	TC	
Corvus corone corone	Corneille noire	TC	
Cyanistes caeruleus	Mésange bleue	TC	PR
Emberiza citrinella	Bruant jaune	TC	PR
Erithacus rubecula	Rougegorge familier	TC	PR
Fringilla coelebs	Pinson des arbres	TC	PR
Garrulus glandarius	Geai des chênes	TC	
Hippolais polyglotta	Hypolaïs polyglotte	AC	PR
Motacilla alba	Bergeronnette grise	TC	PR
Parus major	Mésange charbonnière	TC	PR
Phasianus colchicus	Faisan de Colchide	AC	
Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	TC	PR
Pica pica	Pie bavarde	TC	
Picus viridis	Pic vert	TC	PR
Prunella modularis	Accenteur mouchet	TC	PR
Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	TC	PR
Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	AC	
Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	TC	
Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	TC	PR
Sylvia borin	Fauvette des jardins	TC	PR
Sylvia communis	Fauvette grisette	AC	PR
Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	TC	PR
Turdus merula	Merle noir	TC	
Turdus philomelos	Grive musicienne	TC	
Turdus viscivorus	Grive draine	TC	

30 espèces d'oiseaux ont pu être notées sur la période d'avril à octobre 2018.

Pour ce site en partie boisé avec des milieux ouverts, on peut parler d'une avifaune typique. Dans l'ensemble les oiseaux notés sont communs. La nidification est probable pour une majorité des oiseaux. Mais, certains, comme, le martinet et l'alouette des champs ne sont que des oiseaux de passage, idem pour la buse, notée grâce à l'observation d'une plume.

L'observation du pic vert est intéressante en dehors du bocage et de la forêt. Manifestement, c'est le sous-bois (au nord-est) qui permet sa présence.

18 espèces d'oiseaux sont protégées par l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection.

L'article 3 précise que sont interdites la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux. Ces interdictions s'appliquent aux éléments physiques ou biologiques réputés nécessaires à la reproduction ou au repos de l'espèce considérée, aussi longtemps qu'ils sont effectivement utilisés ou utilisables au cours des cycles successifs de reproduction ou de repos de cette espèce et pour autant que la destruction, l'altération ou la dégradation remette en cause le bon accomplissement de ces cycles biologiques.

Concernant la Liste Rouge des oiseaux de Basse-Normandie des espèces menacées, trois oiseaux montrent un statut de menace.

Espèce	Menace
Alouette des champs	VU
Bruant jaune	EN
Linotte mélodieuse	VU

L'alouette des champs était de passage sur le site, les deux autres espèces sont potentiellement nicheuses.

A noter que par rapport aux 28 espèces notées lors de l'inventaire 2010, il y a maintien de l'avifaune sur le site de la mine.

2.3.2 Amphibiens

Aucun amphibien n'a été contacté, dans ce groupe, nous pouvons supposer que le site est défavorable à la majorité des espèces, absence de mare ou autre point d'eau.

2.3.3 Reptiles

37

Malgré les nombreuses visites et ce en général par beau temps, le lézard vivipare (noté en 2010) n'a pas fait l'objet d'observation. Il n'y a pas de réelle raison pour qu'il soit disparu du site, assurément il s'agit d'un artéfact.

En dehors de l'éventuel repérage à vue, nous avons recherché les reptiles dans les « gites » et caches (ex. ci-contre) présentes sur le terrain.



2.3.4 Mammifères

Oryctolagus		С
cuniculus	Lapin de Garenne	
Vulpes vulpes	Renard	С
Capreolus	Chevreuil	С
capreolus		

.

Plusieurs mammifères fréquentent le site, les plus grands tel le chevreuil ont été contacté à vue, d'autre par la présence de traces. Les micromammifères n'ont pas fait l'objet de recherches particulières.

2.3.5 Insectes

Lépidoptères

Anthocharis	Aurore	CC
cardamines		
Araschnia levana	Carte géographique	С
Aricia agestis	Collier de corail	С
Callophrys rubi	Argus vert	AR
Celastrina argiolus	Azuré des nerpruns	CC
Coenonympha	Procris	CC
pamphilus		
Erynnis tages	Point-de-Hongrie	С
Gonepteryx rhamni	Citron	CC
Inachis io	Paon du jour	CC
Leptidea sinapis	Piéride de la moutarde	AC
Maniola jurtina	Myrtil	CC
Melanargia galathea	Demi-deuil	CC
Papilio machaon	Machaon	CC
Pararge aegeria	Tircis	CC
Pieris brassicae	Piéride du chou	CC
Pieris rapae	Piéride de la rave	CC
Polyommatus bellargus	Argus bleu céleste	
Polyommatus icarus	Azuré commun	CC
Pyronia tithonus	Amaryllis	CC

Lors des journées de prospection, 19 espèces de papillons de jour (rhopalocères) ont pu être contactées sur le site. Pour les trois papillons suivant, l'évaluation de leurs fréquences dans le département provient d'une synthèse en cours du GRETIA (Groupe d'étude des invertébrés Armoricains) à partir des données recueillies par son réseau de bénévoles sur le terrain.

Au printemps, l'Argus vert ou la thécla de la ronce (*Callophrys rubi*) a été observé en petite quantité (pas plus de deux individus). La chenille de cette espèce est polyphage avec une nette préférence pour les fabacées. Dans la région l'argus vert n'est pas encore rare mais menacé par l'eutrophisation. A l'échelle du Calvados, il existe actuellement 9 localités, l'espèce semble localisée, rareté à évaluer.



Plus abondant que le précédent, la piéride de la moutarde (*Leptidea sinapis*) marque une bonne présence sur le site. Il s'agit de la plus petite des piérides, d'allure plus fragile avec un vol nonchalant.

Ses plantes nourricières appartiennent toutes à la famille des Fabacées (légumineuses).

Espèce peu observée dans le département, pas plus de 10 localités, papillon très localisée.



Un beau papillon, l'argus bleu céleste (*Polyommatus bellargus*) se montre l'espèce de la faune phare du site. Cet Argus est particulièrement exigeant au niveau de son biotope et de sa biologie



Male & femelle de Polyommatus bellargus

L'hippocrépis à toupet ou encore l'hypocrépide (*Hippocrepis comosa*) est la seule plante nourricière de l'Argus bleu céleste. Il convient de signaler que la présence de cette plante ne suffit pas à son épanouissement. Cette espèce de papillon réclame des zones de végétation rases avec de petits sujets d'Hypocrépides (LAFRANCHIS). Ce qui est le cas sur les chemins et micro-pelouses du site.

A cette écologie particulière, la biologie du « bellargus » est spéciale. En effet la croissance des chenilles de ce papillon se termine dans des nids de fourmis (symbiose avec des fourmis dites myrmécophiles).

L'espèce est très localisée dans les cinq départements de Normandie et c'est une rareté dans le Calvados. En effet, seule 4 stations, dont deux d'avant 2010 (et non revues depuis) sont répertoriées - toujours sur des coteaux calcicoles.

Papillon fragile, les spécialistes régionaux recommandent sa protection (DARDENNE & al 2008).

Le site de la mine avec sa petite mosaïque d'habitats possède manifestement une capacité d'accueil pour les papillons de jour.

Pour les autres papillons, il s'agit dans l'ensemble d'espèces communes (ou assez communes) et peu exigeantes du point de vue écologique et biologique.

Orthoptères

Chorthippus biguttulus	Criquet mélodieux	С
Chorthippus parallelus	Criquet des pâtures	С
Chrysochraon dispar dispar	Criquet des clairières	AR
Conocephalus discolor	Conocéphale bigarré	С
Metrioptera roeselii	Decticelle bariolée	С
Pholidoptera griseoaptera	Decticelle cendrée	С
Tettigonia viridissima	Grande Sauterelle verte	С

Bien qu'il s'agisse en majorité des orthoptères les plus fréquents et ubiquistes de la région, on note déjà une diversité avec aussi une espèce peu commune : le criquet des clairières (*Chrysochraon dispar dispar*) qui est classé NT au niveau de la Liste Rouge de Basse-Normandie.

41

Pourvu que la friche, des zones pelouses, se maintiennent, ces espèces devraient se réadapter à des changements.

Odonates

Les odonates sont des insectes que l'on connaît mieux sous le nom de "libellules". Ces espèces peuvent être considérées comme des bioindicateurs de la qualité d'un milieu naturel, puisque leur reproduction nécessite un milieu humide avec de la végétation aquatique. Aucune observation n'a pu être faite, ces insectes sont davantage liés aux points d'eaux, telles les mares et rivières, absentes des lieux.

CONCLUSION SUR LA FAUNE:

Le site - au vu du nombre d'espèces contactées - possède un milieu accueillant pour les oiseaux, il doit s'agir même d'une zone de refuge dans un contexte agricole et industriel. Sur les 30, 18 espèces d'oiseaux sont protégées dont 3 inscrites sur la Liste Rouge.

La capacité d'accueil pour les invertébrés est intéressante, notamment pour les papillons. Nous considérons qu'il existe un enjeu du point de vue de la petite faune que représentent les papillons de jour.

Pour le reste des espèces observées, elles peuvent être considérées comme assez ubiquistes et peu exigeantes quant à la qualité des milieux qu'elles occupent.

Aussi, le lézard vivipare observé en 2010 reste à rechercher.

3. LE SITE DANS LE CONTEXTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE EN NORMANDIE

Le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) de Basse-Normandie définit les grandes orientations stratégiques du territoire régional en matière de continuités écologiques. Cette entité est communément appelée : **Trame verte et bleue**.

La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

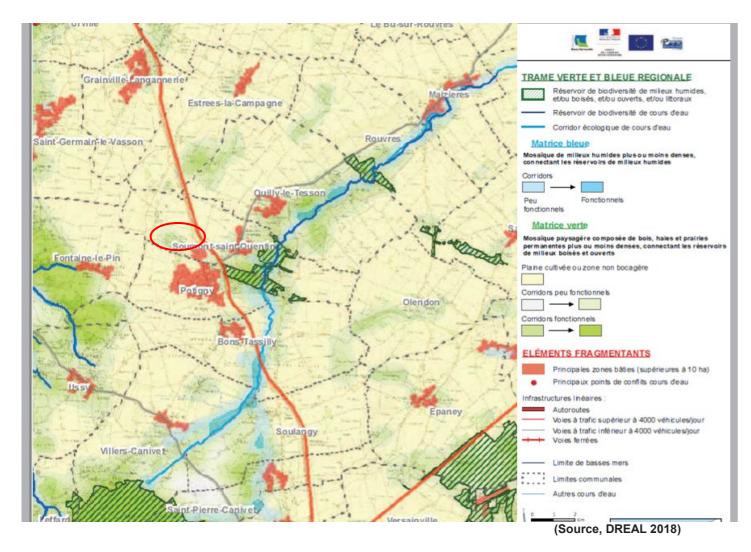
De ces **continuités écologiques** plusieurs notions découlent, notamment les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques.

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement

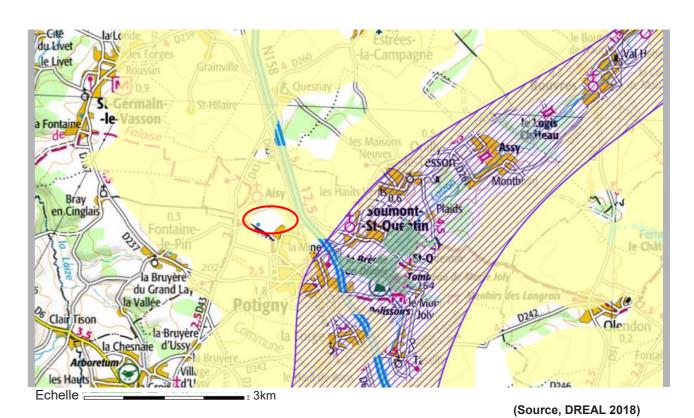
Les corridors écologiques quant à eux assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.

Les cours d'eau, canaux et zones humides sont importants pour la préservation de la biodiversité, ils constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

C'est dans le souci permanent d'accompagner les collectivités locales, que le schéma régional de cohérence écologique bas-normand a été construit. Il s'agit d'un document innovant, qui doit servir d'orientation pour la définition des trames vertes et bleues locales. Ce schéma est un guide : il laisse aux territoires leur libre-arbitre en matière de décisions locales.



On observe à proximité du site de la mine un Réservoir de biodiversité boisée (en vert hachuré), lui-même traversé par Réservoir de biodiversité de cours d'eau, le Laizon. Cela correspond au site de la Brèche au diable (voir ZNIEFF).



La zone d'étude se situe elle-même en secteur à biodiversité de plaine (en jaune) et proche d'une zone à action prioritaire surfacique (en violet hachuré). La biodiversité en milieu de plaine, souvent agricole n'est pas d'une façon générale exceptionnelle. Le secteur à action prioritaire surfacique présent à plus d'un km est par contre intéressant, il correspond à un ensemble de site écologiquement riche.

Concernant d'éventuelles connexions entres les pelouses/coteaux calcaires et ce notamment pour le maintien du papillon argus bleu céleste, il est utile d'avoir un zoom sur ces milieux dans la plaine de Caen-Falaise.

pelouses Bois Bellengreville Ensemble de petits coteaux calcaires Bois et talus calcaires d'Ernes Pelouse calcicole et lande de Sassy Réserve naturelle du coteau de Mesnil-Soleil (Source, DREAL 2018)

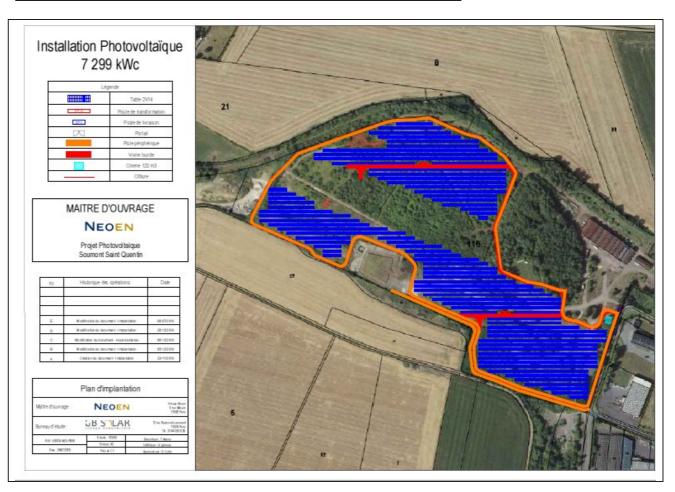
A noter, la réserve naturelle du coteau de Mesnil-Soleil abrite une belle population de l'argus bleu céleste.

CONCLUSION SUR LE SRCE:

La zone d'étude ne possède pas d'enjeu au niveau de la Trame verte et bleue. On observe que le site de la mine par sa situation géographique peut entrer en liaison avec des coteaux et pelouses calcaires de la plaine de Caen-Falaise.

4. ELEMENTS DE PROPOSITIONS DE GESTION, DE CONSERVATION (MESURES DE SUPPRESSION, REDUCTRICES ET COMPENSATRICES)

Schéma d'implantation des panneaux photovoltaïques (NEOEN)



La sensibilité des impacts relatifs à une zone d'étude est définie selon une échelle de valeur semi-qualitative à six niveaux principaux :



Cette analyse correspond à la séquence Eviter - Réduire - Compenser (ERC) permettant d'une façon générale d'atténuer les impacts et les hiérarchiser. A partir de ces impacts bruts, des mesures d'évitement et de réduction sont proposées.

⁴ Uniquement dans le cas où l'expert estime ne pas avoir eu suffisamment d'éléments lui permettant d'apprécier l'impact.

Habitats	Intérêt patrimonial	Enjeux de conservation	Niveau de l'impact	Mesures potentielles
Friche sèche	Moyen à assez fort	Faible	Modéré	Pâturage
Pelouses/ourlets calcicoles	Assez fort à fort	Fort	Fort	Préservation des stations à Hippocrepis comosa et à Orchis morio

4.1 Friche sèche

Il s'agit d'un milieu difficile à maintenir, pouvant facilement évoluer et ce naturellement. Les travaux même intensifs lors des aménagements ne nuiront pas forcément à ce milieu. Le maintien dans le temps des espèces les plus rares ne peut se faire que par une continuelle perturbation du milieu. Au niveau des *propositions de gestion*, le choix pourra être effectué parmi les options suivantes pour conserver au mieux ces secteurs tels quels : un pâturage assez intensif ou un fauchage très ras à chaque automne avec récolte du produit. Parmi les plantes non pionnières qui seront impactées, seule le Tétragonolobe siliqueux, (*Tetragonolobus maritimus*) est à noter. Néanmoins, la plante pourra potentiellement utiliser les espaces interstitiels dans l'aménagement.

4.2 Pelouses/ourlets calcicoles

Les pelouses calcicoles correspondent à des systèmes pastoraux extensifs hérités des traditions de parcours ovins, plus rarement pâturage bovin herbager semi-extensif. Aussi, l'action souvent intense réalisée par les lapins joue un rôle important et est même devenue déterminante avec la déprise pastorale. Mais l'arrivée de la myxomatose n'arrange pas les choses, du point de vue du maintien de ce milieu assez fragile.

Les pelouses du site sont dans l'ensemble menacées, elles ont tendance actuellement à se refermer et de plus, leurs marges s'eutrophisent. On peut par exemple observer l'installation du Solidage verge d'or (*Solidago virgaurea*), une espèce forestière (et des lisières) qui peut être considérée comme un signe de fermeture du milieu.

Une intervention tôt ou tard aurait été indispensable. De fait, un aménagement du site pourra éviter ce phénomène naturel. Ceci peut être considéré comme un *effet résiduel positif*.

Il conviendra comme première *mesure réductrice* de limiter d'une façon générale la formation de Brachypodaie, trop importante au sein de la pelouse. Le pâturage (ovin ou caprin) en général y remédie. On évitera l'apport de foin et la durée du pâturage se fera en conséquence du nombre d'animaux et de la pression exercée sur la végétation.

Le schéma d'implantation des panneaux photovoltaïques des panneaux solaires proposé empiète en partie ce milieu pelousaire, microsite riche en *Hypocrépis* à toupets favorable au rare Argus bleu céleste ainsi qu'à une station à orchidée.

Repérage des deux zones précitées (pelouse à *Hypocrépis* et station à orchidée) à l'échelle du site :



La zone, plus rase (comprenant un sentier) riche en hypocrépis à toupet (*Hippocrepis comosa*), indispensable à l'Argus bleu céleste est située au sud du site.

Il est utile de préciser que *Polyommatus bellargus* peut vivre en petite colonie sur des habitats réduis tel un talus calcaire en secteurs agricoles peuplés de sa plante hôte (LAFRANCHIS). Situation qu'on peut assimiler au site de la mine.

Station et repérage de la pelouse à Hippocrepis comosa :



La dernière proposition d'implantation pour les panneaux conserve la zone la plus propice au papillon.

La plus grande partie de la pelouse calcicole est proposée par le commanditaire comme **zone de préservation** du site.

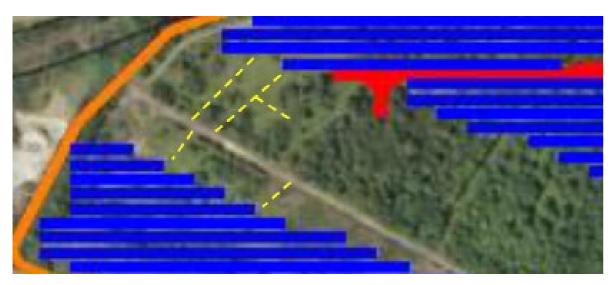
Zonage sur la surface non implantée (NEOEN)



Dans le cas de la disparition d'une partie de la pelouse, nous proposons en guide de **mesure de compensation** la restauration de milieux afin de garantir le maintien, voire l'amélioration de certaines fonctionnalités écologiques.

La surface de pelouse restante (assez conséquente par ailleurs) devra être entretenue par pâturage ou fauchage. Il convient de préciser que cela n'est pas suffisant pour accéder à des zones rases propices autant à la plante hôte qu'au papillon. Il est nécessaire de créer des zones basses sous la forme de sentiers par des coupes mécaniques régulières. Le passage d'une tondeuse débroussailleuse sur la pelouse parait la meilleure option, ceci avec ramassage et exportation du produit de la coupe. On prévoit un passage toutes les 2 à 3 semaines selon le comportement de la repousse et de la saison. Par la suite (passage plus aisé), une tondeuse avec panier de ramassage conviendra. On effectuera cette action pendant au moins 2 ans jusqu'à l'apparition de plantes dicotylédones basses, dont fait partie l'Hypocrépis à toupet.

Création de sentiers sur la pelouse restante



En jaune, exemple de création de zones rases linéaires. Il n'y a pas d'impératif à suivre exactement le tracé, cela se fera surtout selon la configuration du terrain. L'idée étant d'exploiter les zones les mieux conservées de la pelouse.

Bien que pas exceptionnellement rare, nous proposons de mettre en œuvre la pérennité de l'Orchis bouffon (*Orchis morio*) sur le site.

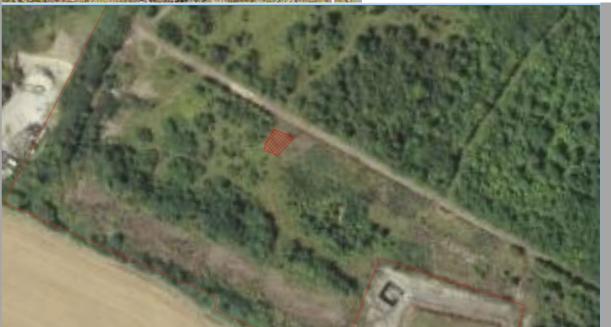
Pourquoi ? Il s'agit en fait d'une plante vivace inféodée à un milieu particulier (pelouses sèches), donc avec un caractère patrimonial probant. De fait, plus probant et plus facile à maintenir qu'une espèce pionnière comme *Minuartia hybrida* subsp. *hybrida* ou *Nardurus maritimus* qui sont pourtant nettement plus rares.

De plus les pelouses sèches qu'elles soient en milieu acide comme sur zone calcaire sont menacées. Par exemple sur la commune (Soumont-St-Quentin), on peut observer que sur les 3 stations connues (observations personnelles) sur l'espace de 20 ans, elle n'existe plus qu'ici et en très faible effectif. Trois pieds seulement sont présents sur la zone d'étude.

Station et repérage de la pelouse à Orchis morio



Station de l'orchidée avec un jalon (bâton rouge) en repérage direct des pieds de la plante afin de parfaitement la situer.



La **mesure réductrice** à respecter correspond aux précautions à prendre pendant les travaux, en protégeant la station. Ceci se fait traditionnellement à l'aide de piquets et de ruban de signalisation de chantier.

Une configuration rase (par pâturage) de cette micro-pelouse devra également être maintenue et permettrait l'extension de cette orchidée.

Zones rudérales

Par définition, il s'agit de milieux sans grande valeur floristique néanmoins propices à la faune, oiseaux et insectes. L'arasement nécessaire de ces zones (roncier notamment) nécessitera des coupes régulières ou un pâturage assez intensif. Ceci afin de laisser peu à peu place à une végétation plus rase et avec le temps, la pelouse devrait s'installer.

Zones boisées, arbustives

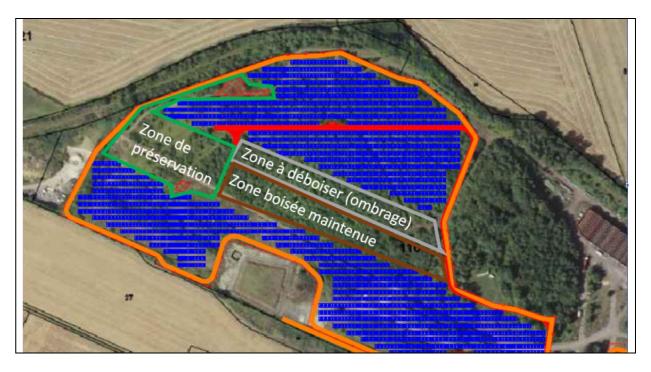
Ces zones seront en partie éliminées du site, mais dans l'ensemble, elles n'abritent pas d'espèce végétale patrimoniale. L'ophrys mouche est la seule plante notée assez rare et la céphalantère (orchidée rare) est potentielle dans les boisements peu pénétrables. L'avantage pour le site est leurs présences dans le boisement au sud-est, ce dernier sera en effet conservé.



53

La seconde coupe (faisant suite à celle de 2010) puis l'entretien autour des panneaux solaires laissera place à un milieu ouvert qui pourra peu à peu s'apparenter à la pelouse. La flore installée avec le temps se composera donc principalement des espèces des pelouses présentes sur le site. Les pelouses calcicoles - avec leurs flores typiques - étant relativement rares, il y aura ici un gain écologique du point de vue de la végétation. Du point de vue de la faune ornithologique, le boisement d'arbres plus matures conservé au sud-est permet la continuation des nidifications des oiseaux les plus forestiers.

Zone de déboisement (NEOEN)



Selon la proposition ci-dessus, une partie des boisements au centre du site ne fait pas l'objet d'implantation de panneaux. Sur cette bande boisée, une zone sera déboisée pour éviter l'ombrage des panneaux, l'autre zone conservée en l'état.

Comme précisé ci-avant, l'impact environnemental du déboisement n'aura pas de conséquence majeure sur l'environnement du site. Ceci du fait qu'il s'agit de peuplement jeune n'abritant pas un cortège d'espèces cavernicoles (absence d'arbres à cavités) autant ornithologique qu'au niveau des chiroptères.

Le terrain de chasse des espèces volantes liées aux boisements devrait restait suffisant pour le maintien des oiseaux et des chauves-souris.

De plus, l'ouverture du milieu compensera d'une certaine manière l'emprise des panneaux sur les milieux ouverts, les plus intéressants du point de vue écologique.

Aussi, l'implantation de haies sera une plus-value pour le site. Elles feront place aux zones périphériques déboisées (emplacement déterminé par l'aménageur, selon les paramètres à respecter) et seront constituées d'essences locales.

Site dans son ensemble

- Il va de soi que l'entretien sera respectueux de l'environnement, aucun intrant (produits chimiques) ne devra être utilisé.

L'entretien du site se fera idéalement par un pâturage (caprin, ovin), afin de maintenir les pelouses et la friche sèche.

A noter, le site est actuellement déjà pour partie entretenu par des chèvres.



L'autre option est la coupe/fauche régulière avec exportation de la matière.

- Les plantes exotiques envahissantes nécessitent une certaine vigilance, notamment en ce qui concerne la Renouée du Japon qui ne devra à minima ne pas être propagée.
- Afin de minimiser le dérangement de l'avifaune, la mesure réductrice à respecter est d'effectuer les différents travaux hors période de nidification (idéalement septembre à février). En effet, le dérangement d'espèces faunistiques est susceptibles d'engendrer l'arrêt de leurs nidifications entrainant la mort indirecte des couvées et des juvéniles voir la mortalité directe des nichées et juvéniles non volants.
- Concernant les deux papillons intéressants, le *Callophrys rubi* demande idéalement le maintien de nombreuses parcelles semi-ouvertes avec des îlots de végétation arbustive. On laissera donc au mieux quelques petits secteurs pourvus de ligneux (*mesures de conservation*).

Leptidea sinapis est dépendant de la famille des Fabacées en particulier Lathyrus pratensis, Lotus corniculatus et Vicia cracca, ces plantes peu exigeantes devraient se maintenir sur les pelouses, même autour des panneaux solaires.

Pour un maintien à plus forte échelle, les approches de type « Trame verte et bleue » sont à privilégier, en entretenant un réseau de pelouses reliées par des corridors (notions traitées § 5).

 Nous proposons un suivi des espèces les plus patrimoniales et représentatives du site, ce une fois les aménagements réalisés. Le suivi peut se matérialiser par le tableau suivant :

1 ^{er} printemps après travaux	+ 2 ans après travaux	+ 3 ans après travaux		
	Acinos arvensis			
Présence	Absence	Commentaire		
Min	Minuartia hybrida subsp. tenuifolia			
Présence	Absence	Commentaire		
Tetragonolobus maritimus				
Présence	Absence	Commentaire		

Hippocrepis comosa				
Présence	Absence	Commentaire		
	Orchis morie	0		
Présence	Absence	Commentaire		
	Leptidea sinapis			
Présence	Absence	Commentaire		
	Polyommatus bel	largus		
Présence	Absence	Commentaire		

La présence de l'espèce au moins la 3^{ème} année signifiera que sa pérennité est possible sur le site malgré les aménagements.

Il sera intéressant d'observer l'éventuelle apparition de nouvelles espèces potentiellement patrimoniales, vu le caractère pionnier de plusieurs espèces déjà présentes sur le site.

Au niveau du chiffrage des actions proposées, concernant la *zone préservée* (voir P : 51), l'estimatif financier pour le pâturage ovin ou caprin est de 900€/saison, pour la fauche, 2000€ (= 2 fauches/an) et pour la création de sentier par tonte régulière, 100€/saison⁵ sur 5 mois.

Parmi les acteurs concernés par le génie écologique l'entreprise SolVeg (https://solveg.org/) ou le conservatoire d'espaces naturels de Basse-Normandie (http://cen-normandie.fr/) sont les structures locales les plus adaptées.

Concernant le suivi écologique du site, il faut compter 3 à 4 visites de terrain d'une demijournée/an, auxquelles s'ajoute un compte-rendu. Ce qui équivaut à une prestation de 1500 à 2000€/an.

CONCLUSION DES PRINCIPALES PROPOSITIONS:

Les opérations de défrichement, menées préalablement au chantier d'installation de la centrale, pourront notamment engendrer l'altération d'habitats naturels et d'habitats d'espèces et des espèces elles-mêmes.

Afin d'éviter et de réduire ces impacts potentiels, les mesures suivantes (toutes mentionnées dans l'étude d'impact sur l'environnement) seront prises par NEOEN.

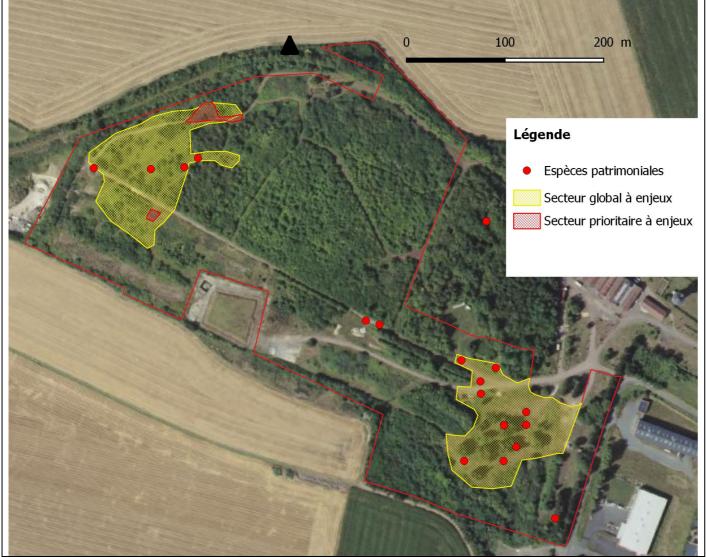
- Evitement, balisage : mettre en place un balisage des emprises du chantier en général et des emprises à défricher en particulier. Ce balisage pourra être réalisé dans le cadre du suivi de chantier prévu par le projet ;
- Réduction, organisation des travaux : réaliser les travaux en journée (limitation du dérangement pour la faune nocturne, notamment les mammifères terrestres et chiroptères) ;
- Réduction, calendrier du chantier : les travaux lourds incluant les opérations du défrichement et de débroussaillement mais aussi les nivellements et l'installation des fondations éviteront strictement la période la plus sensible pour la faune (février à septembre) ;

⁵ Ce calcul s'appuie sur un tarif centimes/m², le travail à effectuer étant faible à chaque fois, la prestation devra être réévaluée, notamment avec déplacement du prestataire.

- Compensation: la restauration et l'entretien des milieux naturels (pelouses, sentiers);
- Accompagnement / Compensation, création et renforcement de haies afin d'assurer l'intégration paysagère de la centrale photovoltaïque ;
- Conservation / suivi : un suivi des espèces les plus patrimoniales (plantes et papillons) du site.

5. CARTE GLOBALE DES ENJEUX ET SYNTHESE DE LA SEQUENCE ERC

Sur la carte suivante est présenté le résumé des enjeux. Ces enjeux se concentrent en deux zones bien distinctes, dénommés **Secteur global à enjeux**. Ces dernières contiennent la majorité des **Espèces patrimoniales** et le secteur à l'ouest englobe les deux **Secteurs prioritaires à enjeux**.



(Ortophoto Source NEOEN)

57

Nous résumons ici les principaux enjeux en indiquant les effets résiduels conséquents.

THEMATIQUES	ENJEUX	IMPACTS	MESURES PROPOSEES	IMPACTS RESIDUELS
Habitats	Assez forts	Forts	Pâturage, fauche, tonte	Positifs
Flore	Forts	Forts	Préservation d'une station à orchidée	Peu significatifs
Faune	Moyens	Forts	Création de zones rases pour un papillon	Positifs
ZNIEFF de type 1	Faibles	Faibles	Aucune	Non significatifs
ZNIEFF de type 2	Faibles	Faibles	Aucune	Non significatifs
Trame verte et bleu	Moyens	Moyens	Actions précitées permettant des liaisons avec des coteaux et pelouses calcaires proches	Positifs
Espèces protégées (oiseaux)	Moyens	Moyens	Préservation de boisements	Non significatifs
Réseau Natura 2000	Faibles	Nuls	Aucune	Non significatifs

En terme termes quantitatifs de l'impact global, on peut estimer que 12500m² seront impactés par l'implantation actuelle des panneaux solaires (env. 10000m² sur la friche sèche et 2500m² sur la pelouse).

6. CONCLUSION

Du point de vue écologique de par l'absence d'espèces protégées - au vu des observations faites durant la période avril à octobre 2018 - il n'y a pas d'élément fort propre à freiner les aménagements prévus.

Néanmoins, on remarquera une diversité importante de la flore. Parmi celle-ci plusieurs espèces patrimoniales, rares voir très rares occupent le site.

On notera la caractérisation d'habitats naturels intéressants telles les pelouses calcicoles, milieux en voie de régression dans les plaines.

Au niveau de la faune, l'inventaire des oiseaux s'élève à 30 espèces et le site jouit d'une bonne capacité d'accueil pour les papillons.

Nous considérons qu'il existe un enjeu du point de vue de la petite faune que représentent les papillons de jour. La pérennité du *Polyommatus bellargus*, au vu de sa rareté et de sa fragilité nous semble essentielle.

Aussi, le maintien optimal des groupements végétaux des pelouses fait partie des priorités de la composante environnementale du projet.

En suivant les mesures proposées, gageons que le projet d'aménagement puisse intégrer des paramètres environnementaux telle la prise en compte de la biodiversité.

7. BIBLIOGRAPHIE

- ARRETE MINISTERIEL du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. JORF du 18 décembre 2007.
- ARRETE MINISTERIEL du 1er octobre 2009 modifiant l'arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement. JORF du 24 novembre 2009.
- ARRETE MINISTERIEL du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. JORF du 10 mai 2007.
- ARRETE MINISTERIEL du 23 avril 2007 fixant les listes des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. JORF du 6 mai 2007.
- ARRETE MINISTERIEL du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. JORF du 5 décembre 2009
- BOUSQUET T., MAGNANON S., BRINDEJONC O., 2015 Liste rouge de la flore vasculaire de Basse-Normandie. DREAL Basse-Normandie/Région Basse-Normandie/Feader Basse-Normandie. Conservatoire botanique national de Brest, 43p. & annexes.
- BOUSQUET T., WAYMEL J., ZAMBETTAKIS C., GESLIN J. 2016 Liste des plantes vasculaires invasives de Basse-Normandie.
- DARDENNE, B., Démares, M., Guérard, Ph., Hazet, G., Lepertel, N., Quinette, J.-P. & Radigue, F. 2008. Papillons de Normandie et des îles Anglo-Normandes. Atlas des rhopalocères et des zygènes. AREHN, 200 p.
- GONm (Groupe Ornithologique Normand) 1989. Atlas des oiseaux nicheurs de Normandie et des îles Anglo-Normandes. Le Cormoran 7, 123.
- GONm (Groupe Ornithologique Normand) 2003. Listes rouges et orange des oiseaux nicheurs de Normandie. Dépliant de 6 pages.
- GONm (Groupe Ornithologique Normand) 2012. Liste des oiseaux de Basse-Normandie comprenant la liste rouge des espèces menacées.
- LAFRANCHIS, T. 2000. Les Papillons de jour de France, Belgique et Luxembourg et leurs chenilles. Parthénope, Biotope, Mèze, 448 pp.
- PROVOST M. 1993. Atlas de répartition des plantes vasculaires de Basse-Normandie. Presses Universitaires de Caen, 90 p. + 237 pl.
- PROVOST M. 1998. Flore vasculaire de Basse-Normandie. Tomes 1 et 2, Presses Universitaires de Caen, 410 et 492 p.
- RAINETTE 2010, Notice faune, flore dans le cadre d'un projet photovoltaïque.
- STALLEGGER P. 2011. Liste rouge des orthoptères et espèces proches de Basse-Normandie (orthoptera, dermaptera, dictyoptera, phasmatodea).
- ZAMBETTAKIS C., MAGNANON S., 2008 Liste des plantes vasculaires invasives, potentiellement invasives et à surveiller en région Basse-Normandie. Identification des plantes vasculaires invasives de Basse-Normandie. Conservatoire Botanique National de Brest, DIREN Basse-Normandie, Conseil régional Basse-Normandie, 25 p. + annexes.
- ZAMBETTAKIS C. & PROVOST M. 2009. Flore rare et menacée de Basse-Normandie 424p.

8. LISTE RECAPITULATIVE DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

8.1 Flore

Flore vasculaire:

	Nom scientifique	Nom Français	Fréquence BN
1.	Achillea millefolium L. subsp. millefolium	Achillée millefeuille	CCC
2.	Acinos arvensis (Lam.) Dandy	Sariette des champs	R
3.	Agrimonia eupatoria L.	Aigremoine	AC
4.	Agrostis stolonifera L. subsp. stolonifera	Agrostide stolonifère	CC
5.	Anacamptis pyramidalis (L.) Rich.	Orchis pyramidal	AC
6.	Anthoxanthum odoratum L.	Flouve odorante	CC
7.	Anthriscus sylvestris (L.) Hoffm.	Cerfeuil sauvage	С
8.	Anthyllis vulneraria L.	Anthyllide vulnéraire	AR
9.	Arabidopsis thaliana (L.) Heynh.	Arabette	С
	Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl	Avoine élevée, Fromental	CCC
11.	Artemisia vulgaris L.	Armoise commune	С
12.	Avenula pratensis (L.) Dumort. subsp. pratensis	Avoine des prés	R
13.	Barbarea vulgaris R.Br.	Barbarée vulgaire	С
	Bellis perennis L. subsp. perennis	Pâquerette vivace	CCC
15.	Betula pendula Roth	Bouleau verruqueux	С
16.	Brachypodium pinnatum (L.) P.Beauv.	Brachypode penné	С
17.	Brachypodium sylvaticum (Huds.) P.Beauv. subsp. sylvaticum	Brachypode des bois	CC
18.	Briza media L.	Herbe tremblante	С
19.	Bromus erectus Huds. subsp. erectus	Brome érigé	AC
20.	Bromus hordeaceus L.	Brome mou	CCC
21.	Bromus racemosus L.	Brome en grappe	AC
22.	Bromus sterilis L.	Brome stérile	CC
23.	Buddleja davidii Franch.	Arbre aux papillons	R
24.	Cardamine hirsuta L.	Cardamine hérissée	CC
25.	Carduus crispus L.	Chardon crépu	AC
	Carex flacca Schreb. subsp. flacca	Laîche glauque	С
27.	Carex spicata Huds.	Laîche en épi	AC
	Carlina vulgaris L. subsp. vulgaris	Carline commune	AC
29.	Carpinus betulus L.	Charme commun	С
30.	Catapodium rigidum (L.) C.E.Hubb.	Catapode rigide	AC
31.	Centaurea scabiosa L.	Centaurée scabieuse	AC
32.	Centaurium pulchellum (Sw.) Druce subsp. pulchellum var. pulchellum	Erythrée élégante	R
33.	Cephalanthera damasonium (Mill.) Druce	Céphalanthère à grandes fleurs	RR
34.	Cerastium fontanum Baumg.	Céraiste vulgaire	CCC
35.	Cerastium glomeratum Thuill.	Céraiste aggloméré	CC
36.	Cerastium semidecandrum L. subsp. semidecandrum	Céraiste des sables	AR
37.	Cirsium vulgare (Savi) Ten.	Cirse commun	CC
	Clematis vitalba L.	Clématite vigne blanche	CC
39.	Clinopodium vulgare L. subsp. vulgare	Clinopode	С
	Conium maculatum L.	Grande ciguë	С

41. Conyza canadensis (L.) Cronquist	Vergerette du Canada	AC
42. Corylus avellana L.	Noisetier ou coudrier	CCC
43. Crataegus monogyna Jacq. subsp. monogyna	Aubépine monogyne	ccc
44. Crepis capillaris (L.) Wallr.	Crépis capillaire	CCC
45. Crepis sp		
46. Cytisus scoparius (L.) Link	Genêt à balais	CC
47. Dactylis glomerata L.	Dactyle aggloméré	CCC
48. Daucus carota L. subsp. carota	Carotte sauvage	СС
49. Dipsacus fullonum L.	Cabaret des oiseaux	С
50. Echium vulgare L.	Vipérine commune	AC
51. Epilobium hirsutum L.	Epilobe hirsute	С
52. Epilobium montanum L.	Epilobe des montagnes	С
53. Epilobium tetragonum L.	Epilobe à tige carrée	R
54. Epipactis helleborine (L.) Crantz	Epipactis à feuilles larges	AR
55. Erigeron acer L.	Erigeron âcre	R
56. Euonymus europaeus L.	Fusain d'Europe	С
57. Eupatorium cannabinum L. subsp.	Eupatoire chanvrine	CC
cannabinum		
58. Euphorbia amygdaloides L. subsp. amygdaloides	Euphorbe des bois	CC
59. Fagus sylvatica L. subsp. sylvatica	Hêtre, Fayard	CC
60. Festuca gigantea (L.) Vill.	Fétuque géante	AC
61. Fragaria vesca L.	Fraisier des bois	CC
62. Fraxinus excelsior L. subsp. excelsior	Frêne commun	CC
63. Galium aparine L.	Gaillet gratteron	CCC
64. Galium mollugo L. subsp. mollugo	0	0
65. Geranium columbinum L.	Géranium colombin	AC
66. Geranium dissectum L.	Géranium disséqué	СС
67. Geranium molle L.	Géranium mou	С
68. Geranium pyrenaicum Burm.f.	Géranium des Pyrénées	AC
69. Glechoma hederacea L.	Lierre terrestre	CC
70. Hedera helix L.	Lierre grimpant	CCC
71. Heracleum sphondylium L. subsp. sphondylium	Grande Berce	CCC
72. Hieracium pilosella L.	Piloselle	С
73. Himantoglossum hircinum (L.) Spreng. subsp. hircinum	Orchis bouc	AC
74. Hippocrepis comosa L.	Hippocrépis à toupet	AR
75. Holcus lanatus L.	Houlque laineuse	CCC
76. Hypericum maculatum Crantz subsp. maculatum	Millepertuis taché	R
77. Hypericum perforatum L.	Millepertuis perforé	CC
78. Hypochaeris radicata L.	Porcelle enracinée	CCC
79. Iris foetidissima L.	Iris fétide	AC
80. Knautia arvensis (L.) Coult.	Knautie des champs	CC
81. Lactuca serriola L.	Laitue scariole	AC
82. Lamium album L.	Lamier blanc	CC
83. Lamium purpureum L.	Lamier pourpre	CC
84. Lathyrus latifolius L.	Gesse à larges feuilles	AR
85. Lathyrus pratensis L.	Gesse des prés	CC
86. Leontodon hispidus L.	Liondent hispide	AC
87. Lepidium campestre (L.) R.Br.	Passerage des champs	R
88. Leucanthemum vulgare Lam.	Grande marguerite	CCC
89. Ligustrum vulgare L.	Troène commun	С
90. Linaria vulgaris Mill.	Linaire vulgaire	CC

		T	1
	n catharticum L.	Lin purgatif	AC
	ra ovata (L.) R.Br.	Listère à feuilles ovales	С
	spermum officinale L.	Grémil officinal	AR
	era periclymenum L.	Chèvrefeuille des bois	CC
95. Lotus	s corniculatus L. subsp. corniculatus	Lotier corniculé	CC
96. Malva	a sylvestris L.	Mauve des bois	С
97. Matri	caria perforata Mérat	Matricaire inodore	CC
98. Medi	cago arabica (L.) Huds.	Luzerne tachée	С
99. Medi	cago lupulina L.	Minette	CC
100.	Melilotus albus Medik.	Mélilot blanc	AR
101.	Melilotus altissimus Thuill.	Grand mélilot	AR
102.	Minuartia hybrida (Vill.) Schischk.	Minuartie ténue	RR
-	p. tenuifolia (L.) Kerguélen		
103.	Myosotis arvensis Hill	Myosotis des champs	CC
104.	Myosotis ramosissima Rochel	Myosotis hérissé	AC
105.	Nardurus maritimus (L.) Murb.	Nardure unilatéral	RR
106.	Odontites vernus (Bellardi)	Odontite d'automne	С
	ort. subsp. serotinus (Coss. &		
	1.) Corb.		
107.	Ononis repens L.	Bugrane rampante	AC
108.	Ononis spinosa L.	Bugrane épineuse	AR
109.	Ophrys insectifera L.	Ophrys mouche	AR
110.	Orchis morio L.	Orchis bouffon	AC
111.	Origanum vulgare L.	Origan commun	С
112.	Orobanche gracilis Sm.	Orobanche sanglante	AC
113.	Parthenocissus inserta (A.Kern.)	Vigne vierge	0
Fritso		Vigite vierge	0
114.	Pastinaca sativa L.	0	0
115.	Picris echioides L.	Picride vipérine	C
116.	Picris hieracioides L. subsp.	Picride épervière	AC
_	cioides	l londe operviere	7.0
117.	Pimpinella saxifraga L. subsp.	Petit boucage	AC
saxifi			
118.	Pinus nigra J.F.Arnold	Pin noir	R
119.	Pinus sylvestris L.	Pin sylvestre	AC
120.	Plantago coronopus L. subsp.	Plantain corne-de-cerf	AC
	nopus		
121.	Plantago lanceolata L.	Plantain lancéolé	CCC
122.	Plantago major L. subsp. major	Plantain majeur	CCC
123.	Plantago media L.	Plantain intermédiaire	AC
124.	Platanthera chlorantha (Custer)	Platanthère à feuilles	С
Rchb		verdâtres	
125.	Poa pratensis L.	Pâturin des prés	CC
126.	Poa trivialis L. subsp. trivialis	Pâturin commun	CC
127.	Polygala vulgaris L. subsp.	Polygale commun	AC
vulga			
128.	Polygonum aviculare L.	Renouée des oiseaux	CCC
129.	Polypodium vulgare L.	Renoué des oiseaux	CCC
130.	Populus tremula L.	Tremble	С
131.	Potentilla anserina L. subsp.	Potentille des oies	CC
anse	-		
132.	Potentilla reptans L.	Potentille rampante	CC
133.	Primula veris L. subsp. veris	Primevère coucou	С
134.	Prunella vulgaris L.	Brunelle commune	CC
135.	Prunus mahaleb L.	Bois-de-Sainte-Lucie	AC
136.	Prunus spinosa L.	Prunellier	CC
137.	Quercus robur L. subsp. robur	Chêne pédonculé	CCC
101.	Quereus robur L. Subsp. robul	Official pedofficule	1000

'38. bulbos	Ranunculus bulbosus L. subsp.	Renoncule bulbeuse	С
39.	Ranunculus repens L.	Renoncule rampante	CCC
40.	Rhamnus cathartica L.	Nerprun purgatif	AC
41.	Reseda lutea L.	Réséda jaune	AC
42.	Reynoutria japonica Houtt.	Renouée du Japon	С
43.	Rhinanthus minor L.	Rhinanthe à petites fleurs	С
44.	Ribes rubrum L.	Groseillier rouge	AC
45.	Robinia pseudoacacia L.	Robinier faux-acacia	AC
46.	Rosa gr. canina	Eglantier des chiens	С
47.	Rubus caesius L.	Ronce à fruits bleus	AC
48.	Rubus gr. fruticosus	Ronce	CCC
49.	Rumex acetosa L.	Oseille sauvage	CCC
50.	Rumex crispus L.	Patience crépue	СС
51.	Rumex obtusifolius L. subsp.	Patience à feuilles	CCC
obtusi	•	obtuses	
52.	Sagina apetala Ard.	Sagine apétale	С
53.	Salix atrocinerea Brot.	Saule roux-cendré	CC
54.	Salix caprea L.	Saule marsault	CC
55.	Sambucus nigra L.	Sureau noir	CCC
56.	Sanicula europaea L.	Sanicle d'Europe	С
57. colum	Scabiosa columbaria L. subsp. baria	Scabieuse colombaire	AR
58.	Sedum acre L.	Orpin âcre	AC
59.	Sedum rubens L. subsp. rubens	Orpin rougeâtre	RR
60.	Senecio jacobaea L.	Séneçon jacobée	CC
61.	Sherardia arvensis L.	Shérardie des champs	AR
62.	Silene latifolia Poir. subsp. alba Greuter & Burdet	Compagnon blanc	СС
63.	Silene vulgaris (Moench) Garcke	Silene vulgaire	AC
64.	Solidago virgaurea L.	Solidage verge d'or	CC
65.	Sonchus asper (L.) Hill	Laiteron rude	CC
66.	Tamus communis L.	Tamier commun	CC
67.	Tanacetum vulgare L.	Tanaisie	AR
68.	Taracaxum gr. officinale	Pissenlit	CCC
69. Roth	Tetragonolobus maritimus (L.)	Tétragonolobe siliqueux	RR
70.	Thymus praecox Opiz	Thym serpolet	AR
71.	Torilis japonica (Houtt.) DC.	Torilis du Japon	C
72.	Tragopogon pratensis L.	Salsifis des près	AC
73.	Trifolium campestre Schreb.	Trèfle jaune	AC
<u> </u>	campestre Trifolium dubium Sibth.	Petit trèfle jaune	CCC
75.	Trifolium medium L. subsp.	Trèfle intermédiaire	AR
mediu	•		
76.	Trifolium pratense L.	Trèfle rose	CCC
77.	Trifolium repens L.	Trèfle rampant	CCC
78. P.Bea	Trisetum flavescens (L.) uv. subsp. flavescens	Avoine dorée	AC
79.	Ulex europaeus L.	Ajonc d'Europe	CC
80.	Ulmus minor Mill.	Orme champêtre	СС
81.	Urtica dioica L.	Grande ortie	CCC
82.	Valerianella carinata Loisel.	Valérianelle carénée	С
83.	Verbascum thapsus L.	Molène bouillon-blanc	С
84.	Verbena officinalis L.	Verveine officinale	AC
85.	Veronica arvensis L.	Véronique des champs	С
	Veronica chamaedrys L.	Véronique petit-chêne	CC

187.	Veronica persica Poir.	Véronique de Perse	CC
188.	Viburnum lantana L.	Viorne lantane	AC
189.	Viburnum opulus L.	Viorne obier	С
190.	Vicia cracca L.	Vesce à épis	CC
191.	Vicia hirsuta (L.) S.F.Gray	Vesce hirsute	CC
192.	Vicia sativa L.	Vesce cultivé	0
193.	Vicia sepium L.	Vesce des haies	С
194.	Vicia tetrasperma (L.) Schreb.	Vesce à quatre graines	AC
195.	Viola hirta L.	Violette hérissée	AC
196.	Viola reichenbachiana Jord. ex	Violette des bois	AC
Bore	eau		
197.	Viscum album L. subsp. album	Gui	CC

Flore invasculaire :

Bryophytes

Nom scientifique	Fréquence BN
Barbula convoluta	CC
Bryum argenteum	CC
Cladonia rangiformis Hoffm	AR
Eurhynchium praelongum	CC
Eurhynchium praelongum	CC
Eurhynchium striatum (Hedw.) Schimp.	CC
Homalothecium lutescens	AC
Peltigera rufescens (Weiss) Humb.	AR
Pseudoscleropodium purum	CC
Syntrichia ruralis	AC

Lichens

Nom scientifique	Fréquence BN
Cladonia rangiformis Hoffm	AR
Collema sp.	#
Peltigera rufescens (Weiss) Humb.	AR

8.2 Faune

Groupes	Nom scientifique	Nom Français	Fréquence BN
Oiseaux	Alauda arvensis	Alouette des champs	CC
	Apus apus	Martinet noir	CC
	Buteo buteo	Buse variable	CC
	Carduelis cannabina	Linotte mélodieuse	CC
	Carduelis chloris	Verdier d'Europe	CC
	Columba palumbus	Pigeon ramier	CC
	Corvus corone corone	Corneille noire	CC
	Emberiza citrinella	Bruant jaune	CC
	Erithacus rubecula	Rougegorge familier	CC

Г	I = : · · · · · ·	In I	100
	Fringilla coelebs	Pinson des arbres	CC
	Garrulus glandarius	Geai des chênes	CC
	Hippolais polyglotta	Hypolaïs polyglotte	AC
	Motacilla alba	Bergeronnette grise	CC
	Parus caeruleus	Mésange bleue	CC
	Parus major	Mésange charbonnière	CC
	Phasianus colchicus	Faisan de Colchide	AC
	Phylloscopus collybita	Pouillot véloce	CC
	Pica pica	Pie bavarde	CC
	Picus viridis	Pic vert	CC
	Prunella modularis	Accenteur mouchet	CC
	Streptopelia decaocto	Tourterelle turque	CC
	Streptopelia turtur	Tourterelle des bois	AC
	Sturnus vulgaris	Etourneau sansonnet	СС
	Sylvia atricapilla	Fauvette à tête noire	CC
	Sylvia borin	Fauvette des jardins	CC
	Sylvia communis	Fauvette grisette	AC
	Troglodytes troglodytes	Troglodyte mignon	CC
	Turdus merula	Merle noir	CC
	Turdus philomelos	Grive musicienne	CC
	Turdus viscivorus	Grive draine	CC
	Anthocharis cardamines		CC
1 4 1 4 2	Araschnia levana	Carte géographique	C
Lépidoptères	Aricia agestis	Collier de corail	C
	Callophrys rubi	Argus vert	AR
	Celastrina argiolus	Azuré des nerpruns	CC
	Coenonympha	Procris	CC
	pamphilus	FIOCIS	
	Erynnis tages	Point-de-Hongrie	С
	Gonepteryx rhamni	Citron	CC
	Inachis io	Paon du jour	CC
	Leptidea sinapis	Piéride de la moutarde	AC
	Maniola jurtina	Myrtil	CC
	Melanargia galathea	Demi-deuil	CC
	Papilio machaon	Machaon	CC
	Pararge aegeria	Tircis	CC
	Pieris brassicae	Piéride du chou	CC
	Pieris rapae	Piéride de la rave	CC
	Polyommatus bellargus	Argus bleu céleste	100
	Polyommatus icarus	Azuré commun	CC
	Pyronia tithonus		CC
		Amaryllis Chevreuil	
	Capreolus capreolus		C
Mammifères	Oryctolagus cuniculus	Lapin de Garenne	
Orthoptères	Vulpes vulpes	Renard	С
	Charthianus parallalus	Criquet mélodieux	С
	Chorthippus parallelus	Criquet des pâtures	С
	Chrysochraon dispar dispar	Criquet des clairières	AR
	Conocephalus discolor	Conocéphale bigarré	С
	Metrioptera roeselii	Decticelle bariolée	C
	Pholidoptera Pholidoptera	Decticelle cendrée	C
	griseoaptera		C
	Tettigonia viridissima	Grande Sauterelle verte	-



Le Bolet radicant (*Boletus radicans* Persoon), espèce thermophile, sur terrain calcaire, peu courante, a la particularité de bleuir vivement à la cassure.